

Les avocats en Iran



*Ils ont payé un lourd tribut
au régime des mollah*



2026

*Il ne peut y avoir d'État de droit
là où tout repose sur le Velayet-e-faqih.*

Qui ne se souvient que le 16 septembre 2022, alors que des manifestations avaient éclaté dans tout le pays, une jeune femme kurde de 22 ans, venue à Téhéran avec sa famille pour rendre visite à ses proches, a été arrêtée par la police des mœurs pour port non conforme du "hijab" ? Ce jour-là, il a été annoncé que Mahsa Amini - c'était son nom - était morte naturellement en détention malgré les efforts déployés par les médecins pour la sauver. Thèse officielle indérogeable mais que chacun savait fautive au point que l'on a condamné l'avocat de la famille de Mahsa Amini, Saleh Nikbakht, à un an de prison parce qu'il avait osé révéler comment l'enquête avait été délibérément orientée et tronquée.

La colère suscitée par la mort de Mahsa Amini a poussé bien des Iraniens à descendre par milliers dans la rue pour exiger plus de libertés et de droits pour les femmes aux cris de « Femmes, Vie, Liberté » ! Un mouvement qui fut sans doute la plus grande menace pour le pouvoir islamique depuis la révolution de 1979.

La répression fut instantanée. Plus de 520 personnes ont été tuées lors des manifestations, selon des militants. Plusieurs milliers d'autres – certaines voix citent le chiffre de 20 000 – ont été arrêtés. Parmi elles, plusieurs dizaines d'avocats. Le 12 octobre 2022, pour protester contre la violation du droit constitutionnel des citoyens à des manifestations et associations pacifiques, un groupe d'avocats a manifesté devant le siège du barreau à Téhéran. La police et les forces de sécurité ont eu recours à la violence des gaz lacrymogènes pour les disperser et en ont arrêté et emprisonnés plusieurs, dont Saeed Sheikh, Mohammad-Reza Faghihi et Ruhollah Mohammad Rezaei.

Persécution sans fin ? Le 19 juin 2022, la branche 29 du tribunal révolutionnaire de Téhéran avait condamné Mostafa Nili à quatre ans de prison et à deux ans d'interdiction d'apparaître dans les médias, Arash Keykhosravi, à deux ans, Mohammad Reza Faghihi à un an, pour "formation d'un groupe pour troubler la sécurité nationale», « Propagande contre l'État » et « appartenance à un groupe d'opposition Au surplus, Mohammad Reza Faqih avait été condamné à six mois de prison pour « rassemblement et collusion pour menées en réunion contre la sécurité nationale ». Le 5 octobre 2024, Mohammad Reza Faqih a été à nouveau condamné, cette fois par la 15e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran, à cinq ans de prison pour rassemblement et collusion en vue de commettre un crime contre la sécurité du pays, ainsi qu'à deux ans d'interdiction de quitter le pays et deux ans d'interdiction d'activités professionnelles et politiques.

On pense aujourd'hui que plus d'une centaine d'avocats ont été arrêtés et détenus depuis 2022, qu'au moins 20 d'entre eux ont déjà été condamnés après s'être portés volontaire pour défendre gratuitement les personnes arrêtées au cours des trois mois de grande manifestation nationale. Les chiffres sont variables. Il ne s'agit donc d'un minimum. Beaucoup d'entre eux ont été relâchés peu à peu sous caution, mais leur libération n'a été que temporaire. Dès le début de 2023, les procureurs de la branche 7 du tribunal de la sécurité (Shahid Moghaddas) de la prison d'Evin, c'était méthodiquement attachés à convoquer un par un les « libérés » des manifestations d'octobre. Plusieurs dizaines d'avocats ont été ainsi voués à une condamnation certaine. Tous avaient protesté contre les arrestations illégales de manifestants, avaient défendu gratuitement les détenus sans accès aux pièces du dossier et avaient dénoncé les condamnations injustes prononcées.

On a poursuivi Ali Sharifzadeh Ardakani parce qu'il a révélé avoir été empêché de faire appel pour son client condamné à mort et exécuté mais aussi Mohammad Ali Kamfirouzi, uniquement parce qu'il a accepté de défendre deux journalistes qui ont révélé publiquement la mort en détention de Masha Amini.

En février 2023, pourtant, on avait pu croire à un répit. La répression allait s'estomper. La plupart des poursuites semblaient avoir été abandonnée à la suite de ...« l'amnistie » décidée par le Guide suprême, Ali Khamenei. Cependant, de nombreux prisonniers libérés ont proclamé qu'ils n'avaient jamais demandé de grâce et n'avaient jamais exprimé de

regret. Des vidéos de militantes enlevant leur hijab devant la prison quelques instants après leur libération ont circulé sur les réseaux sociaux. Une semaine plus tard, le procureur général iranien a fait savoir que l'amnistie de Khamenei n'était pas pour tout le monde. Plus encore, le système judiciaire iranien s'est empressé de reprendre ou d'instaurer des poursuites désormais à la fois contre les « libérés » d'Octobre et les « graciés » de Février. Mais un régime - en particulier un régime théocratique - peut-il se réformer de lui-même ? Tocqueville le disait : " Le moment le plus dangereux pour un mauvais gouvernement est d'ordinaire celui où il commence à se réformer ". Le régime iranien pourrait-il se réformer, voir être réformé ? L'illusion fut de courte durée. Car le Président - l'ignorait-il vraiment ? - n'avait pas le pouvoir. Le pouvoir était duel mais il était encore et toujours un et ailleurs. Il relevait du Guide suprême de la révolution. Le mouvement réformiste ne pouvait que se heurter à cran d'arrêt : le Velayet-e-faqih. Dualité d'apparence, dédoublement schizophrène où les suffrages du peuple ne s'expriment que pour élire ceux qui n'exercent pas la réalité du pouvoir selon une constitution où près d'un tiers des 177 articles ne se réfèrent qu'à la religion. Efforts voués au sacrifice car il ne peut y avoir de respect du droit là où chacun sait que viendra toujours le Velayet-e-faqih. Il ne peut y avoir d'État de droit- quel que puisse être par ailleurs l'état du droit -là où tout repose sur le Velayet-e-faqih.

C'est ainsi que dès le mois de mai, les convocations ont repris de plus fort à la prison d'Evin, contre ceux qui avaient assisté des dissidents ou exprimé leur soutien au mouvement « Femmes, Vie, Liberté » sur les réseaux sociaux. Plus de 55 avocats – notamment ceux qui ont défendu depuis octobre des manifestants à la suite de la mort de Mahsa Amini – auraient fait l'objet de poursuites. Le chiffre exact n'est toujours pas connu. Mais il est bien certain que d'Ali Mojtehedzadeh à Zahra Mirbik Darvishond, en passant par Mohammad Seifzadeh, il y en a plus de 40 qui ont eux-mêmes annoncé qu'ils étaient conviés à Evin. Certains des avocats, selon Iran International, auraient été contraints de signer un document reconnaissant le bien fondé des charges pour repartir libres. L'un des deux avocats qui a refusé de signer a été détenu pendant quelques heures et un autre pendant quelques jours.

Dans le pays où Nasrin Sotoudeh, Mohammad Najafi, Amir Salar Davoudi, Soheila Hejab et tant d'autres avant eux comme Abdolfattah Soltani ou Mohammad Ali Dadkhah, ont été voués à la prison pendant tant d'années, où Mehrangiz Kar et Shirin Ebadi ont été contraintes à l'exil, le sinistre constat de notre rapport 2019, paraît chaque jour plus vrai : « En Iran, les avocats qui défendent les droits de l'homme, n'ont le choix qu'entre la prison et l'exil ».

En 2001, le Defenders of Human Rights Center – le Centre des défenseurs des droits de l'Homme DHRC avait été fondé par cinq avocats. Ils ont été brutalement fermés par la police le 21 décembre 2008. Quatre des cinq avocats fondateurs du DHRC, Abdolfatah Soltani, Mohammad Seifzadeh, Hadi Esmaeilzadeh et Mohammad Ali Dakhah, ont été victimes de répression sans pitié depuis la fermeture arbitraire du DHRC en Décembre 2008. Quant à la cinquième, Chirine Ebadi, on sait qu'elle a fui l'Iran depuis 2008.

Le 20 juillet 2022, Mohammad Ali Dadkhah l'un des fondateurs en 2001 du Defenders of Human Rights Centre (DHRC) - le Cercle des défenseurs des droits de l'homme - a été arrêté et envoyé en prison pour purger la peine infligée plus de dix ans auparavant, le 4 juillet 2011 pour avoir prétendument tenté de renverser le régime islamique au pouvoir. Le 14 mai 2023, c'est au tour du vétéran du combat pour les droits de l'homme, Mohammad Seifzadeh, (précédemment condamné en 2010 par la 15ème chambre du Tribunal Révolutionnaire de Téhéran à neuf ans de prison et à une interdiction de dix ans d'exercer la profession d'avocat pour avoir « agi contre la sécurité nationale » parce qu'il avait participé à la fondation de la DHRC, d'être –à nouveau– condamné à un an de prison par le tribunal révolutionnaire de Téhéran pour avoir écrit une lettre au Secrétaire général des Nations Unies pour supplier que cessent les condamnations à mort et les exécutions publiques de jeunes manifestants.

Nasser Zarafchan, avocat de premier plan, écrivain, a payé lui aussi un lourd tribut en

défendant les familles des écrivains Mohammad Mokhtari et Mohammad Jafar Pouyandeh, assassinés en même temps que d'autres intellectuels fin 1998 dans l'affaire des « meurtres en série ». Agissant comme avocat il avait dénoncé les insuffisances de l'enquête et l'absence d'informations déterminantes dans les dossiers d'instruction. Le 19 mars 2002, il a été condamné, par le Tribunal Militaire de Téhéran à cinq années d'emprisonnement : trois ans de prison pour « détention d'arme », deux ans pour avoir rendu publiques des informations d'État (à savoir ses positions prises lors d'entretiens avec la presse, concernant le procès d'assassinats des intellectuels iraniens) et à 70 coups de fouet pour détention illicite d'alcool. Il s'est vu en outre interdire l'exercice de la profession d'avocat pendant cinq ans alors que seule une juridiction disciplinaire d'avocats est en droit de prendre une telle sanction. Il n'a été libéré que le 15 mars 2007. Toutefois, bien qu'il ait purgé sa peine, il a dû demeurer 20 jours supplémentaires en prison pour « rembourser » la durée des congés médicaux qu'il avait fini par obtenir.

Le 31 mai 2014, la 15e chambre du tribunal révolutionnaire islamique a condamné Hadi Esmaeilzadeh – le dernier des membres du DRHC en liberté, si l'on excepte Chirine Ebadi partie à l'étranger – à un total de quatre ans d'emprisonnement, dont trois ans pour « montage et collusion dans l'intention de commettre des crimes anti-sécurité fondée sur "l'appartenance à une organisation illégale"- c'est à dire le Centre des défenseurs des droits de l'Homme (DHRC), - et un an de plus pour « diffusion de propagande contre l'Etat », pour avoir écrit les rapports mensuels du DHRC et les avoir envoyés à des organisations des droits de l'homme. En outre, le tribunal lui a interdit d'exercer la profession d'avocat et toute appartenance à des groupes et partis politiques pendant deux ans.

De 2001 à 2026, à l'image du sort réservé à Mohammad Najafi, voué au cycle des condamnations récurrentes d'année en année ou de mois en mois (deux nouvelles entre avril et septembre 2023) et aujourd'hui gravement malade en prison, la vie des avocats y ressemble à une persécution récurrente et sans fin.

Bertrand FAVREAU
Pour L'Observatoire

1er janvier 2026

Ahmadreza Amani

Abattu à balle réelle tirée par les forces de l'État lors de manifestations à Azna



Ahmadreza Amani, 28 ans, originaire d'Azna, dans la province du Lorestan, diplômée en droit et avocat stagiaire au barreau de Yazd, a été mortellement blessé par balle vers 18h00 le jeudi 1er janvier 2026, lors d'une manifestation à Azna. Il a été touché à la poitrine par une balle réelle tirée par les forces de de sécurité l'État iranien. Transporté d'urgence à l'hôpital après la fusillade, il est décédé peu après son arrivée des suites d'une grave hémorragie interne.

Il était en formation pour devenir avocat et effectuait un stage au barreau de Yazd, à 270 km au sud-est d'Ispahan.

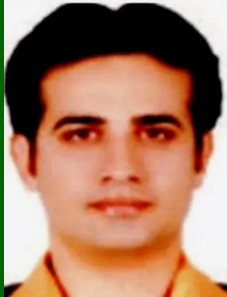
Le président du barreau de Yazd, Mohammad Hossein Jafari, a déclaré avoir écrit au chef du pouvoir judiciaire pour demander une enquête approfondie.

Quatre jours après la manifestation du 1er janvier, le gouvernement a enterré son corps et n'en a révélé l'emplacement que beaucoup plus tard à sa famille, en faisant pression sur la famille pour qu'elle accuse les manifestants d'être responsables de sa mort.

*2026 : Plus de 20 avocats—dont cinq femmes—
arrêtés depuis le 1^{er} janvier 2026*

Au minimum 22 avocats, dont cinq femmes, ont été identifiés comme ayant été arrêtés lors des manifestations, notamment à Téhéran, neuf avocats de Chiraz et d'autres de Karaj, Mashhad et Ivan (province d'Illam). Ils ont été arrêtés à leur domicile ou sur leur lieu de travail, parfois avec violence, et dans plusieurs cas alors qu'ils étaient en plein exercice de leurs fonctions.

Avocats arrêtés à Téhéran :



9 janvier 2026

Masoud Shirmardi Shahghasemi

Avocat et membre du barreau central, il a été arrêté le 9 janvier 2026, rue Larestan à Téhéran et transféré dans un centre de détention de la prison d'Evin. Il est privé d'assistance juridique. Durant sa détention, il aurait subi de graves sévices et des actes de torture. Il n'a pas accès aux soins médicaux pour ses blessures et son état de santé le met en danger. Aucune information n'est disponible à ce jour concernant les charges retenues contre lui ni les raisons de son arrestation.



16 janvier 2026

Shima Ghosheh

Shima Ghosheh, avocate à Téhéran, a été arrêté par les forces de sécurité à son domicile le 16 janvier 2026. Elle a été libérée le 7 mars de la prison d'Evin après avoir versé une caution de sept milliards de tomans. Militante des droits des femmes, Shima Ghosheh, qui a défendu plusieurs chrétiens devant les tribunaux révolutionnaires, a déjà fait l'objet de poursuites judiciaires en raison de ses activités professionnelles.



16 janvier 2026

Nazanin Baradaran, avocate et membre du barreau de Fars, a été arrêtée le 16 janvier 2026 par des gardiens de la révolution islamique (CGRI) à Téhéran. Agée de 63 ans, elle est accusée d'avoir orchestré les violences lors des manifestations. Les médias iraniens affirment également qu'elle avait des liens avec les États-Unis et Israël. L'agence de presse officielle Fars a diffusé son arrestation dans un reportage vidéo, affirmant qu'elle faisait partie d'un « stratégie orchestrée par des gouvernements étrangers pour promouvoir des figures féminines au sein du mouvement de protestation ». Le reportage prétend également qu'elle avait participé à l'élaboration d'un cadre juridique pour l'après-renversement du régime.



19 Janvier 2026

Osman Mazin, avocat kurde, originaire de Sardasht et défenseur de plusieurs prisonniers politiques kurdes, a été arrêté à Téhéran par les forces de sécurité. Il avait fait partie des 81 avocats iraniens signataires de la déclaration publique exigeant une transparence totale sur la mort suspecte de Khosro Alikordi, avocat des droits de l'homme de Mashhad, retrouvé mort dans son bureau le 8 décembre 2025.



29 janvier 2026

Omid Darabi, membre du barreau de Téhéran, a été arrêté le 29 janvier 2026 à Téhéran. Il lui est reproché d'avoir accepté de représenter légalement les familles des personnes tuées et blessées lors des manifestations.

Avocats arrêtés à Chiraz :



18 janvier 2026

Mohammad Hadi Jafarpur a été arrêté à son bureau de Chiraz le dimanche 18 janvier 2026 et transféré à la prison d'Adel Abad dans la ville. a été libéré sous caution le 3 février 2026 après avoir versé une caution de cinq milliards de tomans (environ 31 833 USD). Il était accusé de « rassemblement et collusion contre la sécurité nationale », de « propagande contre l'État » et de « diffusion de fausses informations ».



28 janvier 2026

Mehdi Ansari

Membre du barreau de Fars et Kohgiluyeh et de Boyer Ahmad, a été violemment arrêté à la suite d'une descente des forces gouvernementales à son domicile de Chiraz le 28 janvier 2026 et libéré sous caution le 3 février 2026, après avoir versé une caution dont le montant n'a pas été précisé.



29 janvier 2026

Jafar Keshavarz

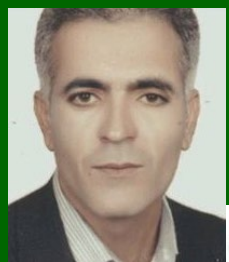
Membre du barreau de Fars, il a été arrêté à Chiraz et transféré dans un lieu tenu secret. Il a été libéré sous caution le 4 février 2026. Le montant de la caution n'a pas été confirmé.



28 janvier 2026

Jafar Zarei

Membre du barreau de Fars, a été arrêté à Chiraz et transféré dans un lieu tenu secret. Il a été libéré sous caution le 3 février 2026, après avoir versé une caution dont le montant n'a pas été précisé.



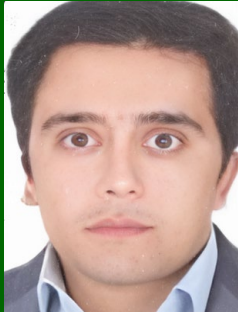
28 janvier 2026

Mehran Ansari, un avocat de Chiraz, a été arrêté par les forces gouvernementales devant le palais de justice de Chiraz le 28 janvier 2026 alors qu'il exerçait ses fonctions professionnelles et transféré dans un lieu tenu secret.



1er février 2026

Sepideh Taheri, membre du barreau d'Hormozgan, a été arrêtée à Chiraz. Convoquée par le parquet de Chiraz le 1er février 2026, elle y a été placée en détention. Elle est accusée de « propagande contre le régime » et de « diffusion de fausses informations ».



8 février 2026

Dariush Ganjehpour Qashqaei

Membre du barreau de Fars, il a été arrêté à Chiraz. aucune information n'est disponible concernant les charges retenues contre lui.



13 février 2026

Hamid Norouzi membre du barreau de Fars, a été arrêté le 13 février 2026 devant son domicile à Chiraz. Il figurait parmi les signataires de la déclaration de démission collective publiée par plusieurs membres du barreau au début des manifestations.



15 février 2026

Hadi Sharifzadeh

Avocat et secrétaire de la Commission des relations publiques du barreau de la région de Fars, il a été arrêté le 15 février 2026 à son domicile à Chiraz. À l'instar d'Hamid Norouzi, Sharifzadeh figurait parmi les signataires de la déclaration de démission collective publiée au début des manifestations.

Avocats arrêté à Mashhad :



10 janvier 2026

Enayatollah Karami

Membre du Centre juridique de la magistrature, Enayatollah Karami a été arrêté à la suite d'une descente des forces gouvernementales à son domicile de Mashhad le 10 janvier 2026 et transféré à la prison de Vakil Abad, dans la ville. Il avait été arrêté lors des manifestations « Femme, Vie, Liberté » de 2022 pour avoir soutenu les manifestants et les détenus. Il a été condamné à trois mois d'emprisonnement pour « rassemblement et collusion contre la sécurité nationale » Cette année, la branche Razavi Khorasan du Centre des avocats du pouvoir judiciaire a refusé de renouveler son autorisation d'exercer.



10 janvier 2026

Amir Bahaderifar

Avocat et membre du barreau du Khorasan, il a été arrêté le 10 janvier 2026 à Mashhad. Aucune information officielle n'a été communiquée concernant les charges retenues contre lui, les motifs de son arrestation ou son lieu de détention.



10 janvier 2026

Mohsen Darginejad

Avocat et membre du barreau du Khorasan, il a été arrêté le 10 janvier 2026 (20 décembre 1404) à Mashhad. Aucune information n'est actuellement disponible concernant les charges retenues contre lui, les raisons de son arrestation ou son lieu de détention.

Avocats arrêté à Karaj :



2 janvier 2026

Soheila Hejab, une avocate kurde et ancienne prisonnière politique de Kermanshah (Kermashan), a été arrêtée à Karaj, le 2 janvier 2026 et transférée à la prison de Kachooei dans la ville. Elle avait été arrêtée en mai 2019 et libérée sous caution de la prison d'Evin à Téhéran en mars 2020 avant d'être condamnée à cinq ans de prison pour « diffusion de propagande contre le système, trouble à l'ordre public dans le but de provoquer des émeutes et formation d'un groupe illégal ». Elle a été arrêtée de nouveau en

juin 2020 pour purger sa peine.



8 janvier 2026

Alireza Farzaneh Jajeromi

membre du barreau du Khuzestan, il est détenu à Ahvaz depuis le 9 janvier 2026. Aucune information n'est actuellement disponible concernant les charges retenues contre lui, les motifs de son arrestation ou son lieu de détention.

Avocats arrêté à Eyvan :



25 janvier 2026

Hossein Shokri, un avocat kurde de haut rang, père d'un enfant, et originaire d'Eyvan dans la province d'Illam, a été arrêté à Eyvan le samedi 25 janvier 2026. Il a été élibéré sous caution le 31 janvier 2026.



1^{er} janvier 2026

Teymour Salari Avocat au barreau d'Hormozgan, il a été arrêté le 9 janvier 2026 lors de manifestations à Jiroft, par des agents en civil, affiliés au service de renseignement du Corps des gardiens de la révolution

islamique. Depuis son arrestation, il est détenu à la prison de Jiroft sans possibilité de contact ni de communication avec sa famille.



30 janvier 2026

Zohreh Javani, avocate et membre du barreau central, a été arrêtée le 30 janvier 2026.

13 juin 2025

Ebrahim Parsamehr

Connu pour défendre les convertis chrétiens et les citoyens accusés d'infractions politiques ou religieuses, arrêté violemment à Ahvaz.



Ebrahim Parsamehr, un avocat d'Ahvaz, a été violemment arrêté le 13 juin 2025 par des agents des services de renseignement du CGRI ont perquisitionné sa résidence privée à Qaleh-Tol. Il a ensuite été transféré à la prison de Sheiban à Ahvaz, où il est toujours détenu sans inculpation ni justification légale. Selon certaines informations, la principale raison de son arrestation était la publication d'un billet sur les réseaux sociaux concernant le conflit entre l'Iran et Israël. Son état de santé s'est gravement détérioré à la fin de l'année 2025. Par ailleurs, ces dernières semaines, une nouvelle vague de dégradations médicales sévères et de décès a été enregistré dans les prisons iraniennes qui ont toute la même cause : une privation médicale délibérée qui laisse les détenus sans soins jusqu'à ce qu'ils atteignent un point de non-retour.

Ebrahim Parsamehr est un éminent avocat des droits civiques, connu pour défendre les convertis chrétiens et les citoyens accusés d'infractions politiques ou religieuses, notamment de « propagande contre le régime » et d'« actions contre la sécurité nationale ». Il avait déjà été agressé en décembre 2022 par des agents en civil après avoir publiquement offert une représentation juridique gratuite aux manifestants arrêtés lors des manifestations nationales. Sa détention continue sans inculpation illustre la répression arbitraire des avocats spécialisés dans les droits de la personne en Iran.

6 décembre 2025

Khosrow Alikordi

L'avocat d'un manifestant d'octobre incarcéré à la prison de Vakilabad pour « diffusion de mensonges et violation de la confidentialité » après

avoir été libéré sous caution début juillet. nouveau arrêté et condamné pour « propagande contre République islamique » et retrouvé mort dans son bureau à Mashhad.



Khosrow Alikordi, un avocat kurde résidant à Mashhad, a été de nouveau arrêté le matin du 24 décembre 2024. Reconnu coupable par le tribunal révolutionnaire de Mashhad, de « propagande contre le système de la République islamique et en faveur de groupes opposés au régime », il a été condamné à un an de prison. Le tribunal s'est basé sur ses écrits et republications dans le cyberspace, ses interviews données aux médias nationaux et internationaux, le soutien aux prisonniers politiques et aux manifestants exécutés ainsi que la communication avec des médias de défense des droits de l'homme.

Le 6 décembre 2025, Khosrow Alikordi a été retrouvé mort dans son bureau à Mashhad. Il présentait des traces de contusions, un traumatisme crânien et du sang au niveau du nez et de la bouche. La version officielle des autorités a fait état d'une « crise cardiaque »

Précédemment, en janvier 2024, le tribunal révolutionnaire de Mashhad, l'avait condamné à un an de prison pour « propagande contre le régime en faveur de groupes opposés au régime ». En guise de peines supplémentaires, il avait été condamné à deux ans d'exil à Nahbandan, deux ans d'interdiction de voyager, deux ans d'interdiction d'exercer le droit et d'utiliser les réseaux sociaux. La sentence a été confirmée par la 35^e chambre de la cour d'appel de Khorasan. Il avait purgé intégralement cette peine lors de sa nouvelle arrestation du 24 décembre.

En juin 2023, Khosrow Alikordi avait appelé à la libération de tous les prisonniers politiques et à la justice. Il s'était publiquement inquiété du manque de transparence dans les cas des prisonniers politiques et des pressions exercées sur leurs familles. Le 16 juin, Khosrow Alikordi avait été arrêté pour les propos qu'il avait tenus au sujet de l'affaire de son client et inculpé de « propagande en faveur de groupes anti-régime » mais il avait été libéré sous caution de 150 millions de tomans début juillet.

Dans un autre volet de son affaire, Khosrow Alikordi Khosrow Alikordi avait déjà été à nouveau arrêté le 1^{er} août 2023, après avoir été convoqué par le parquet révolutionnaire de Mashhad et incarcéré à la prison de Vakilabad pour « diffusion de mensonges et violation du secret professionnel » et « participation à des activités de propagande au profit de groupes d'opposition au régime ». Il était l'avocat de la famille d'Abolfazl Adinehzadeh, un mineur tué le 8 octobre 2022 au cours des manifestations qui ont suivi le décès de Mahsa Amini devant l'université Ferdowsi à Mashhad. Il défendait aussi Fatemeh Sepehri, qui avait publiquement appelé à la démission de l'ayatollah Ali Khamenei. Le 5 août 2023, il avait été temporairement libéré sous caution jusqu'à la conclusion de la procédure.

Par ailleurs, dans une affaire distincte la 3^e section du tribunal de Mashhad l'a condamné à une amende de 21 millions de tomans (45360€) pour « publication de mensonges ». À la suite de ces condamnations, le conseil de discipline du barreau du Khorasan, lui a infligé une interdiction d'exercer la profession d'avocat pendant deux ans.

Mohammad Najafi



Condamné plusieurs fois entre 2018 et 2025, il fait actuellement face à une condamnation qui le maintiendrait en prison jusqu'en 2033.

Le 27 août 2018, Mohammad Najafi, 43 ans, avocat à Arak, la capitale de la province de Markazi, a été condamné à trois ans de prison et 74 coups de fouet pour « *trouble à l'ordre public* » et « *diffusion de fausses informations* ». Il a été incarcéré à la prison d'Arak pour purger sa peine. Le 11 décembre 2018, il a également été condamné à 13 ans de prison pour « *collaboration avec des États ennemis via le transfert d'informations et d'actualités lors d'interviews* » (10 ans), de « *propagande contre l'État* » (2 ans) et « *insultes envers le gouvernement* » et *le chef suprême* » (1 an) par la première chambre du tribunal révolutionnaire d'Arak. Il avait été arrêté en janvier 2018 après avoir révélé aux médias que les autorités tentaient de dissimuler la véritable raison de la mort de son client, un manifestant mort en détention au commissariat d'Arak entre fin décembre 2017 et début janvier 2018, en affirmant qu'il s'était suicidé.

Le 15 décembre, le tribunal pénal de Shazand l'a condamné à un an de prison pour « *publication de mensonges dans le cyberspace à l'aide d'un téléphone et d'un ordinateur dans l'intention de troubler l'opinion publique* ».

Le 22 janvier 2019, Mohammad Najafi a été condamné par la chambre 102 du tribunal pénal de Shazand, à deux ans de prison et une amende de quatre millions *M. Khamenei! Notre génération est écrasée sous vos pieds brûlants!* de tomans (environ 950 USD) pour avoir « *troublé l'opinion publique* », en critiquant le guide suprême Ali Khamenei. Il avait écrit dans une lettre ouverte sur Facebook, le 8 septembre 2018 : « *Nos jours sont aussi noirs que ton turban. Enlevez votre cape des pays voisins. Ne dépensez pas nos ressources pour votre idéologie chiite. Nous avons suffisamment de problèmes de corruption dans le pays. ...Nous sommes figés dans le temps depuis 40 ans et luttons contre le monde en des temps sensibles, alors que beaucoup de nos pauvres ne peuvent pas se vêtir ni acheter du pain.* »

Emprisonné à la prison centrale d'Arak, Mohammad Najafi, a été à nouveau condamné. le 11 avril 2023, en détention, pour avoir envoyé un enregistrement vocal depuis sa prison déclarant son soutien aux manifestations à l'échelle nationale, à un total de trois ans de prison par la branche 106 du tribunal pénal d'Arak, soit deux ans de prison et une amende de 15 millions de tomans pour « *diffusion de mensonges* », et a un an de prison par la branche 2 du tribunal révolutionnaire pour « *propagande contre le régime* ». Najafi a précisé qu'il avait refusé de se présenter devant le tribunal et qu'il ne s'était pas opposé au verdict.

Cinq mois plus tard, le 11 septembre 2023, Mohammad Najafi a été à nouveau condamné par contumace, à quatre mois de prison pour « *propagation de mensonges* » par le tribunal pénal d'Arak. À la suite d'une plainte du directeur de la prison d'Arak, reprochant à Mohammad Najafi d'avoir révélé l'existence de dysfonctionnements au sein du système pénitentiaire, en dénonçant l'incapacité du directeur de la prison à répondre à ces préoccupations et des mauvais traitements infligés aux prisonniers politiques. Outre la peine de prison, le tribunal a également décidé de radier Najafi du barreau, lui interdisant d'exercer le droit. Le 15 avril 2025, Mohammad Najafi a été radié définitivement du barreau par la première branche de la Haute Cour de justice.

7 juillet 2024

Mohsen Borhani

Arrêté pour avoir critiqué publiquement la gestion des manifestations de 2022 par le gouvernement puis libéré par amnistie



Mohsen Borhani qui a critiqué publiquement la gestion des manifestations de 2022 par le gouvernement a été arrêté, selon le site Vokalapress, une plateforme d'information spécialisée axée sur la profession juridique des avocats judiciaires en Iran. Mohsen Borhani, également professeur d'université, est devenu populaire sur les réseaux sociaux pour ses opinions critiques à l'égard du gouvernement iranien lors des manifestations de 2022

Partisan du président élu Masoud Pezeshkian, Borhani avait déclaré d'un discours prononcé pendant la campagne de Pezeshkian, que les forces de sécurité iraniennes avaient utilisé « des matraques, des électrochocs et des balles à plomb » lors de la répression des manifestations nationales de 2022, déclenchées par la mort de Mahsa Amini en garde à vue.

L'arrestation a eu lieu un jour après l'élection du président réformiste Masoud Pezeshkian à la tête du pays. Pezeshkian a promis d'assouplir l'application de la loi sur le port obligatoire du foulard dans le pays et de tendre la main à l'Occident après des années de sanctions et de manifestations qui ont mis à rude épreuve la République islamique.

Une plainte conjointe de plusieurs institutions iraniennes de sécurité et de renseignement avait également été déposée contre Borhani en août 2023 à la suite de ses critiques du gouvernement pour la répression des manifestants.

L'agence de presse Mizan, du pouvoir judiciaire, a déclaré que Mohsen Borhani avait déjà été condamné antérieurement dans le cadre du traitement d'une affaire judiciaire, mais n'a pas donné plus de détails sur son cas ou la peine de prison prononcée. Il aurait été à la suite de son discours condamné pour purger sa peine.

Il a également été licencié de son poste à l'Université de Téhéran dans le cadre d'une purge des professeurs soutenant les manifestations.

Toutefois, Mohsen Borhani a été libéré de prison le 23 septembre après environ 79 jours d'emprisonnement, en raison d'une récente annonce d'amnistie par le pouvoir judiciaire, et son dossier aurait été clos ».

Mais ça libération semble plus particulièrement lié au fait qu'en août dernier, sa suspension de l'Université de Téhéran a été révoquée et qu'une ordonnance de réintégration a été émise.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés*, etc., Vol.XII, 2024, pp.145-156).

IRAN 2022-2024

Une répression continue contre les avocats Maryam Arvin

Arrêtée le 26 novembre 2022 et trouvée morte deux mois après avoir été libérée sous caution dans l'attente de son procès



Maryam Arvin a été arrêtée le 26 novembre 2022, lors d'une audience au tribunal à Sirjan, province de Kerman. Le président du tribunal révolutionnaire a ordonné son arrestation après un conflit verbal parce qu'elle défendait des manifestants qui n'avaient pas l'argent pour engager un avocat.

Par ce qu'elle accomplissait son travail de défense de son client, des agents de sécurité ont attaqué Maryam Arvin, lui ont retiré son couvre-chef et l'ont traînée au sol. Sa mère, Tayyebeh Nazari, qui enseigne la littérature dans les lycées de

Sirjan, a également été arrêtée après être allée s'enquérir de l'état de sa fille. La mère et la fille ont été temporairement libérées sous caution le 13 décembre 2022 en attente d'être jugée.

Maryam Arvin était une étudiante d'élite devenue avocate à 25 ans et a obtenu son doctorat en droit à 28 ans. Maryam Arvin a donné des conseils aux familles des manifestants détenus à Sirjan. Elle est morte, le 6 février, deux mois après sa sortie de prison, a annoncé la Kerman Lawyers Association, le 7 février. Le communiqué du barreau ne précise pas la raison du décès de Maryam Arvin. Selon son oncle, elle a subi des violences lors de son arrestation.

Le bureau du procureur public et révolutionnaire de Sirjan a publié une déclaration le 10 février 2023, affirmant que Maryam Arvin s'était suicidée en utilisant des médicaments.

Le lundi 29 mai 2023, la mère de, Maryam Arvin, a annoncé sur son compte Instagram que sa fille, Maryam Arvin, qui avait été arrêtée pour avoir défendu ses clients, a été tuée par des drogues en prison sous prétexte d'injection de tranquillisants et de sédatifs. que la cause de la mort de sa fille était l'injection de médicaments en prison. Elle a ajouté que le médecin de la prison avait confirmé dans une lettre les blessures subies par Maryam Arvin en prison. Maryam Arvin n'est pas le premier cas de détenu décédé après sa sortie de prison.

Le 22 mai 2023, lors d'une réunion des ministres des Affaires étrangères destinées à trouver un huitième train de sanctions à l'encontre de l'Iran, l'Union européenne a inscrit sur la liste des personnes à sanctionner le procureur général de Sirjan, Mohsen Nikwarz, « pour avoir été personnellement responsable de l'arrestation de Maryam Arvin, qui a défendu plusieurs manifestants et qui est décédée des suites de tortures subies en prison ».

2022

15 décembre 2022

*Mohammad Ali Kamfirouzi**Arrêté pour avoir rendu publique la mort de Masha Amini et détenu pendant plus de trois semaines avant d'être libéré sous caution*

Mohammad Ali Kamfirouzi, l'avocat de plusieurs militants et journalistes, a été arrêté le 15 décembre 2022 à Téhéran après s'être rendu au tribunal d'Evin pour ses propres clients. Il a été inculpé de "propagande contre le système" et de "complot contre la sécurité nationale", pour avoir révélé l'affaire Mahsa Amini, morte en garde à vue.

Ancien syndicaliste étudiant, Mohammad Ali Kamfirouzi défendait notamment deux journalistes iraniennes, emprisonnées depuis septembre pour avoir contribué à rendre publique la mort en détention de la jeune kurde

Masha Amini. Il a été libéré sous caution de la prison de Fashafouyeh, au sud de Téhéran, le 9 janvier 2023 après plus de trois semaines de détention.

En 2020, il avait été condamné à 18 mois de prison pour « insulte au guide suprême » et « activités de propagande contre l'État ».

12 octobre 2022

*Saeed Sheikh**Arrêté le 12 octobre 2022 et condamné à trois ans de prison pour sa participation aux manifestations du mois d'octobre*

Le 29 décembre 2022, Saeed Sheikh a été condamné à trois ans de prison pour sa participation aux manifestations de protestation du mois d'octobre. Le tribunal révolutionnaire islamique de Téhéran l'a déclaré coupable de "rassemblement et collusion contre la sécurité du pays" et de "propagande contre la République islamique d'Iran". Deux ans de la peine pour la première accusation et un an pour la seconde. Saeed Sheikh avait été arrêté le 12 octobre devant les locaux de l'Association du barreau iranien à Téhéran, lors d'un rassemblement organisé pour protester contre la violation des droits des manifestants et a tourné à la violence avec

l'intervention des forces de sécurité. D'autres avocats ont été arrêtés en même temps que lui, dont Mohammad-Reza Faghihi et Ruhollah Mohammad Rezaei. La police et les forces de sécurité ont utilisé des gaz lacrymogènes pour disperser les avocats et en ont arrêté plusieurs. Si le verdict est confirmé en appel, en application de l'article 134 du Code pénal islamique, deux ans de prison pour « attroupement et collusion » comme peine la plus sévère seront exécutoires. Sur sa page sur les réseaux sociaux, Saeed Sheikh a écrit qu'il lui était toujours interdit de quitter le pays.

Babak Paknia

Arrêté le 25 septembre 2022 à Téhéran



Babak Paknia, avocat et membre du Markaz Bar Association, barreau central d'Iran, a été arrêté par les forces de sécurité le 25 septembre 2022.

Spécialisé en droits de l'Homme, il était l'avocat de nombreux prisonniers politiques. Babak Paknia a été arrêté à son domicile à Téhéran, avec un mandat par le Sepah (Corps des gardiens de la révolution islamique) et détenu dans le quartier 2A de la prison d'Evin (la plupart des autres avocats sont détenus dans le quartier 4). Ce quartier abrite principalement des prisonniers politiques et est

connu pour des cas de mauvais traitements et de torture de détenus. Ils dorment sur des sols en béton sans couvertures et la nourriture est rationnée en raison du manque de stocks car le nombre de détenus a considérablement augmenté en raison de la répression contre les manifestants et leurs avocats.

Milad Panahipour et Saeed Jalilian

Arrêtés à la prison d'Evin le 24 septembre 2022



Milad Panahipour et Saeed Jalilian, deux avocats spécialisés dans les droits de l'Homme qui défendent le militant des droits civils et politiques Hossein Ronaghi, ont été arrêtés au tribunal de la prison d'Evin le 24 septembre 2022 : et ont été détenus arbitrairement depuis. Ils ont été battus et soumis à des contraintes

excessives, puis transportés à la prison d'Evin - où ils sont actuellement détenus - dans une ambulance. Les détenus sont transportés vers des centres de détention dans des camions de glaces et des ambulances, afin de ne pas être détectés et interrompus par les manifestants.

24 septembre 2022

Mahsa Gholamalizadeh

Arrêtée le 24 septembre 2022 à Téhéran



Mahsa Gholamalizadeh, avocate membre du barreau central d'Iran et connue pour son activisme en faveur de l'égalité des sexes, a été arrêtée à son domicile à Téhéran, à 4 heures du matin, le 24 septembre 2022 après une perquisition de son domicile par les forces de sécurité. Elle a été transférée à la prison d'Evin et remise en liberté sous caution le 16 octobre 2022.

Golaleh Vatandoust

Arrêtée le 4 octobre 2022 à Sanandaj, dans la province kurde



Golaleh Vatandoust, avocate du Barreau du Kurdistan, a été arrêtée le 4 octobre 2022 à Sanandaj, dans la province du Kurdistan. Elle a été incarcérée à la prison de Semnan. Elle a été libérée temporairement le 19 octobre 2022 sous caution de 10 milliards de rials – près de 20 000 USD. Le 16 janvier 2024, la première branche du tribunal révolutionnaire de Sanandaj l'a condamnée à six ans, sept mois et vingt jours d'emprisonnement pour avoir voulu créer une association appelée « Zhivana

», qui se concentrerait sur les droits des femmes.

Zahra (Firouzeh) Khordechi

Arrêtée le 8 octobre 2022 à Ispahan



Khordechi avocate au barreau d'Ispahan, a été arrêtée le 8 octobre 2022. Son arrestation a coïncidé avec le début du mouvement national de résistance en réponse à la mort de Mahsa Amini, violemment battues par la police et les forces de sécurité Irshad.

Roza Etemad Ansari

Arrêtée le 8 octobre 2022 à Ispahan



Roza Etemad Ansari, avocate bien connue, notamment pour avoir défendu le rappeur Tohomaj Salehi, a été arrêtée le 8 octobre 2022 par les services du ministère du Renseignement de la République islamique pour avoir apporté une assistance juridique aux manifestants.

Ruhollah Mohammad Rezaei

Arrêté le 12 octobre 2022 à Téhéran



Ruhollah Mohammad Rezaei, avocat du barreau de Markaz, a été arrêté le 12 octobre 2022 à Téhéran, détenu à la prison de Fashafoueh et inculpé de rassemblement et collusion contre la sécurité du pays et perturbation de l'ordre et de la sécurité. Il a été libéré sous caution mais son affaire a été transmise à la 7ème branche d'enquête pour les procédures et enquêtes judiciaires.

Negin Kiyani

Arrêtée le 23 octobre 2022 à Tabriz



Negin Kiyani, membre du barreau de l'Azerbaïdjan oriental, a été arrêtée à Tabriz, le 23 octobre 2022 et incarcérée à la prison de la ville par les forces de sécurité pour avoir accepté certains des manifestants arrêtés comme clients et avoir participé à des manifestations. Le 13 novembre, elle a été libérée sous caution de 500 millions de tomans.

Le 22 décembre, elle a été reconnue coupable de "propagande contre le régime" et le tribunal révolutionnaire de Tabriz l'a condamnée à quatre mois de prison et 2 ans d'interdiction de quitter le territoire et la confiscation de son téléphone portable.

Après avoir fait appel, le 2 février 2023, Negin Kiyani a annoncé que son dossier était clos en raison d'une grâce*. Elle a rapporté sur Instagram que la cour d'appel de la province d'Azerbaïdjan oriental lui avait infligé une amende de 100 millions de rials, lui avait interdit pendant deux ans de quitter le pays et confisqué son téléphone, mais que son dossier avait ensuite été clos en raison de la grâce.

*Selon le site Web Mizan de la justice et les derniers commentaires du porte-parole de la justice, cette « grâce » est en l'honneur de l'anniversaire de la révolution islamique et dépend des prisonniers qui expriment des regrets.

Saeed Ataei Kachuei

Arrêté le 8 octobre 2022 Karaj



Saeed Ataei Kachuei, avocat de l'institution judiciaire au barreau d'Alborz, a été arrêté, en même temps que son épouse, Mina Bozorgi Koushalshahi, également avocate, le 8 octobre 2022 à Karaj. Il a été ensuite détenu à la prison de Qazalhisar à Karaj, dans la province d'Alborz et Mina Bozorgi Koushalshahi est à la prison de Kachouei à Karaj. Ils ont été inculpés de « rassemblement et collusion en vue d'agir contre la sécurité nationale », et leur demande de libération sous caution a été rejetée au cours des premiers mois de détention.

Mina Bozorgi Koushalshahi

Arrêtée le 8 octobre 2022 Karaj



Mina Bozorgi Koushalshahi, avocate au barreau la province d'Alborz, vit à Karaj dans et a été arrêtée le 8 octobre 2022 lors du soulèvement national déclenché par le meurtre de Mahsa Amini. Le 14 octobre 2022, elle a été placée en détention à la prison de Kachouei à Karaj. Contrairement à son mari, elle a été finalement libérée à une date inconnue dans le courant du mois de décembre 2022.

Amin Adel Ahmadian

Arrêté le 25 octobre 2022 à Téhéran



Avocat du barreau de Markaz, il a été arrêté le 25 octobre 2022 à son domicile lors du soulèvement national déclenché par l'assassinat de Mahsa Amini. Il a d'abord été transféré dans le quartier 1-Alef de la prison d'Evin, puis dans la prison du Grand Téhéran. En attente de jugement, il a finalement été libéré sous caution le 25 janvier 2023.

Nazanin Salari

Arrêtée le 1er novembre 2022 à Chiraz



Nazanin Salari, avocate et présidente de la Commission des droits de l'homme du barreau du district de Fars, a été arrêtée, le 1^{er} novembre 2022 à Chiraz. Elle a été arrêtée à son bureau. Elle avait accepté de représenter gratuitement des étudiants et des militants dans la province de Fars.

Bahar Sahrayian

Arrêtée le 1er novembre 2022 à Chiraz



Bahar Sahrayian arrêtée le 1er novembre 2022 à Chiraz, pour avoir accepté de représenter gratuitement des étudiants et des militants dans la province de Fars.

Astareh (Maryam) Ansari

Arrêtée le 2 novembre 2022 à Chiraz



Astareh (Maryam) Ansari, avocate à Chiraz, a été arrêtée par les forces de sécurité le 2 novembre 2022 et transférée dans un lieu inconnu. Son arrestation a eu lieu alors qu'elle quittait le siège du Barreau de Chiraz. On ne sait pas exactement pourquoi et sur quelles charges elle a été arrêtée.

Mahmoud Tarawatroy

Arrêté le 1er novembre 2022 à Chiraz



Mahmoud Tarawatroy a été arrêté le 1er novembre à Chiraz, lorsqu'il s'est rendu au parquet pour rechercher le motif de l'arrestation de Nazanin Salari.

Poète, et militant des droits de l'homme, il est avocat et membre du barreau des provinces de Fars, Kohgiluyeh et Boyer-Ahmad. Il a défendu des militants politiques et sociaux, dont Maryam Bahreman, militante des droits des femmes et membre de la campagne *Un million de signatures*, Mohammad Saber Abbasian, vice-président de la branche jeunesse du Front

de participation à Chiraz et l'un des jeunes militant de Mir Hossein Mousavi lors de sa campagne présidentielle, un certain nombre de militants étudiants arrêtés à Chiraz au lendemain de l'élection présidentielle de 2009, ainsi qu'un certain nombre de chrétiens convertis à Chiraz.

Lors de l'audience, il avait critiqué l'arrestation de ses clients et souligné la nécessité de l'indépendance du tribunal vis-à-vis de l'Agence de renseignement des Gardiens de la Révolution. Les services de renseignement de la province du Fars a déposé une plainte contre lui, en soutenant qu'il avait tenu des propos insultant et diffamatoire envers l'Agence. Le juge d'instruction de la section 6 du bureau du procureur révolutionnaire de Chiraz l'a libéré sous caution.

Mohammad Hadi Jafarpour

Arrêté le 1er novembre 2022 à Chiraz



Mohammad-Hadi Jafarpour, avocat à Chiraz, a également déclaré à Etemad : avait été arrêté le 1^{er} novembre par la police des mœurs à Téhéran lors du soulèvement national à la suite du meurtre de Mahsa Amini, pour « propagande contre le régime » et « rassemblement et collusion dans l'intention d'agir contre la sécurité [nationale].

Il a été interrogé par les procureurs au sujet de ses commentaires dans les médias et de ses tweets. Libéré sous caution Il a dû signer un engagement pour être gracié [par

Khamenei]. Mais en mai 2023 il a été à nouveau convoqué par le parquet d'Evin, au mépris de la règle qui veut que l'on soit poursuivi dans sa propre ville. La lettre de convocation qu'il a reçue ne mentionnait pas les accusations.

Mehdi Safari

Arrêté le 2 novembre 2022 à Chiraz



Mehdi Safari a été arrêté le même jour que trois autres avocats de Chiraz, Astareh (Maryam) Ansari Ghodsiey Ghodsbin et Ali Reza Zare. Il a été remis en liberté sous caution.

Zahra Nazari Kamishani

Arrêtée le 4 novembre 2022 à Sari



Nazari Kamishani, avocate au barreau de Mazandaran et résidente à Sari, a été arrêtée dans son bureau à Sari le 4 novembre 2022. Elle a été libérée sous caution après 22 jours de détention.

Hasan Younesi

Arrêté le 7 novembre à l'aéroport de Mehrabad à Téhéran



Hasan Younesi a été arrêté par les forces de sécurité le 7 novembre, à l'aéroport de Mehrabad à Téhéran en même temps que Mostafa Nili alors qu'ils se rendaient dans la province du Sistan et du Balouchistan pour s'occuper d'affaires de manifestants arrêtés. Le 9 novembre, il a pu appeler sa famille pour l'informer de son arrestation. Il aurait été détenu à la section 2-Alef de la prison d'Evin et libéré sous caution, le 7 décembre 2022.

Hasan Younesi, avocat, militant des droits civiques, est le fils d'Ali Younesi, le ministre du Renseignement du président Khatami pendant la période de réforme. Il était l'un des avocats qui ont suivi les cas d'exécutions, y compris celle de Navid Afkari. En mai 2011, Hasan Younesi avait été condamné à un an de prison, une amende, et une interdiction de cinq ans de pratiquer le droit, pour "propagande contre le régime" et "complot en vue de commettre un crime" après avoir participé à une manifestation. Il a été convoqué à comparaître le 23 mai 2023 devant la branche 7 du parquet d'Evin.

Hassan Asadi Zeidabadi

Arrêté le 16 novembre 2022 à Téhéran



Hassan Asadi Zeidabadi, avocat et militant des droits de l'homme, a été arrêté par les forces de sécurité le 16 novembre 2022 à son domicile à Téhéran. Il a été libéré sous caution, le 20 décembre 2022.

Hassan Asadi Zeidabadi ancien prisonnier politique et membre de l'organisation Advar Tahkim Vahdat organization, avait été précédemment arrêté en 2009 pendant la période du mouvement vert et condamné en

2010 à cinq ans de prison pour Propagande contre l'État (Art. 500 du code pénal iranien) Atteinte à l'ordre public (Art. 618 CPI), Insultes aux fonctionnaires (Art. 609 CPI), et création

d'une organisation qui vise à perturber la sécurité nationale (Art. 498 CIP). Il avait purgé sa peine à la section 350 de la prison d'Evin et avait finalement été libéré deux semaines après son expiration, le 4 juillet 2015. En 2020, il a été poursuivi pour avoir signé une déclaration connue sous le nom de déclaration de 77 militants politiques condamnant la violence du régime contre les manifestants et demandant que les auteurs de la fusillade soient traduits en justice.

Oveis Hamed Tavasoli

Arrêté 17 novembre 2022 à Téhéran



Oveis Hamed Tavasoli, avocat du Barreau central et membre de la Commission des droits de l'homme, a été arrêté le 17 novembre 2022 à 22 heures, à Téhéran par les services de renseignement des Gardiens de la révolution et emmené à la prison d'Evin. Il a été libéré 48 heures après sous caution. Titulaire d'un doctorat en droit international de l'Université Shahid Beheshti, Oveis Hamed Tavasoli est aussi professeur d'université et militant des droits de l'homme.

Ali Sharifzadeh Ardakani

Arrêté le 7 janvier 2023 pour avoir déclaré qu'il avait été empêché de former un appel pour son client condamné à mort et exécuté



Ali Sharifzadeh Ardakani, l'avocat de Seyed Mohammad Hosseini, un manifestant iranien arrêté pour son rôle dans les manifestations qui a été pendu en prison le 7 janvier pour avoir « fait la guerre à Dieu », a déclaré dans un tweet le 15 décembre 2022 que, lorsqu'il s'est rendu au tribunal pour rencontrer Mohammad Hosseini et faire appel de sa condamnation à mort, il s'est vu refuser l'accès aux pièces du dossier et n'a pas été autorisé à déposer une procuration "contrairement à la loi sur la procédure pénale".

L'affaire contre Hosseini a été réglée en trois audiences dans les six jours avant que la condamnation à mort ne soit prononcée.

Ali Sharifzadeh a écrit dans un tweet le 18 décembre que lors d'un entretien, son client Mohammad Hosseini lui avait dit qu'il avait été ligoté et torturé par des agents pour obtenir des aveux selon lesquels il avait joué un rôle dans le meurtre de Ruhollah Ajamian, qui faisait partie du Basij, un volontaire milice sous le Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI) : *"Il a été torturé les yeux fermés et les mains et les pieds liés. Ils lui ont donné des coups de pied à la tête jusqu'à ce qu'il perde connaissance et ils ont blessé différentes parties de son corps avec une barre de fer et une arme à électrochocs"*, a déclaré Ardakani.

Le procureur de Karaj a déposé plainte contre l'avocat est parce qu'il a dit que son client, Mohammad Hosseini, a été torturé jusqu'à ce qu'il avoue avoir joué un rôle dans le meurtre d'un agent de sécurité.

Le 8 janvier qu'Ali Sharifzadeh Ardakani avait été libéré sous caution après avoir été convoqué par un tribunal de Karaj pour entendre les accusations portées contre lui. En mai 2023, il a été convoqué pour comparaître devant la branche 7 du parquet d'Evin.

Behzad Hakimizadeh

arrêté le 9 janvier 2023 par les forces de sécurité à son domicile de Saqqez



Behzad Hakimizadeh a été arrêté, le 9 janvier 2023, par les forces de sécurité à son domicile de Saqqez et emmené transféré au centre de détention du département des renseignements à Sanandaj. La raison de son arrestation et les allégations portées contre lui sont encore inconnues.

Selon le rapport reçu par l'Organisation Hengaw pour les droits de l'homme, les services de renseignement iraniens à Sanandaj ont fait pression sur lui pour monter un dossier de sécurité en tentant de le forcer à avouer qu'il soutenait des « partis du Kurdistan ». Selon des sources bien informées, au cours de cette semaine, la famille de Behzad Hakimizadeh a été convoquée sous la supervision d'officiers du renseignement, dont le but était de leur rendre visite pour exercer une pression psychologique et obtenir des aveux forcés.

Mohammad-Reza Faghihi

Arrêté le 12 octobre 2022 et condamné à six mois de prison pour « rassemblement et menées contre la sécurité nationale »



Mohammad-Reza Faghihi a été, arrêté le 12 octobre 2022 (en même temps que Saeed Sheikh et Ruhollah Mohammad Rezaei), à l'occasion d'un rassemblement de protestation devant les locaux du barreau iranien à Téhéran. Le lendemain, plusieurs avocats ont organisé une manifestation devant les locaux du barreau iranien pour protester contre la violation du droit constitutionnel des citoyens à des manifestations et associations pacifiques. La police a utilisé des gaz lacrymogènes pour disperser les manifestants et a arrêté les trois avocats.

Précédemment, le 27 février 2021, Mohammad Reza Faghihi avaient voulu déposer (notamment avec ses confrères Mustapha Nili et Arash Keykhosravi), une plainte contre le guide suprême Ali Khamenei et d'autres hauts responsables de la République islamique pour négligence liée à l'incapacité à contenir le Covid-19 en Iran. Le 14 août 2021, il avait été inculpé de « propagande contre l'État », mais libéré sous caution. Le 19 juin 2022, la branche 29 du tribunal révolutionnaire de Téhéran l'avait condamné à six mois de prison pour « rassemblement et collusion pour menées en réunion contre la sécurité nationale » (Art. 610 IPC). La peine avait été confirmée en appel en août 2022.

Ghasem Bodi Bonab

Arrêté le 18 octobre 2022 à Tabriz. Condamné à 5 mois de prison



Ghasem Bodi Bonab a été arrêté à Tabriz le 18 octobre 2022, après l'annonce de la création d'un comité chargé de défendre les manifestants arrêtés au sein de la commission des droits de l'homme du barreau de l'Azerbaïdjan oriental, dont il est membre. Libéré sous caution de la prison de Tabriz, il a été condamné le 19 novembre 2022 à 5 mois de prison et à une, amende 80000000 IRR pour « incitation à la guerre et à la destruction visant à perturber la sécurité nationale ».

18 octobre 2022

Amir Mehdipour

Arrêté le 18 octobre 2022 à Tabriz et condamné à 1 an de prison



Amir Mehdipour, membre de la commission des droits de l'homme du barreau de l'Azerbaïdjan oriental, a été condamné le 24 décembre par le tribunal de Tabriz, à 1 an de prison et à 2 ans d'interdiction de quitter l'Iran pour avoir défendu des manifestants. De plus, tous ses appareils électroniques ont été confisqués et sa licence d'avocat a été révoquée. Il avait été arrêté à Tabriz le 18 octobre 2022 mais libéré le 6 novembre.

18 octobre 2022

Sina Yousefi

Arrêté à Tabriz le 18 octobre 2022 et condamné le 12 décembre à six mois de prison pour propagande contre l'État par le tribunal révolutionnaire de Tabriz



Sina Yousefi, vice-président de la Commission des droits de l'homme du barreau de l'Azerbaïdjan oriental, a été arrêté à Tabriz le 18 octobre 2022 en même temps que Ghasem Bodi-Bonab, membre de la même commission, après avoir annoncé la formation du comité de défense des manifestants au sein de la commission des droits de l'homme du barreau de l'Azerbaïdjan oriental. Il a été transféré dans le quartier provisoire de la prison de Tabriz. Il a été libéré sous caution, le 27 octobre 2022.

Le 12 décembre 2022, il été condamnée à six mois de prison par la première chambre du tribunal révolutionnaire de Tabriz et interdit de quitter le pays pendant deux an pour "diffusion de propagande contre la République islamique". Le 16 février 2023, il a reçu une convocation à comparaître devant la 112e chambre du tribunal pénal de Tabriz pour diffusion de mensonges en ligne. Il a déclaré que l'accusation était due aux activités de la commission des droits de l'homme du barreau et à l'annonce du nombre de personnes arrêtées à Tabriz au cours du premier mois des manifestations.

7 novembre 2022

Mostafa Nili

Arrêté le 7 novembre à l'aéroport de Mehrabad à Téhéran, condamné à quatre ans de prison par la branche 29 du tribunal révolutionnaire de Téhéran



Mostafa Nili, a été arrêté à l'aéroport de Mehrabad à Téhéran le 7 novembre par des agents des services de renseignement affiliés au Corps des gardiens de la révolution islamique (IRGC). Les agents se sont alors rendus à son domicile et ont confisqué son travail et ses papiers d'identité.

Depuis son arrestation, Mostafa Nili a déclaré qu'il n'avait pas encore entendu quelles étaient les charges retenues contre lui. Il a défendu de nombreux militants politiques et civiques ainsi qu'un certain nombre de

personnes arrêtées lors des manifestations qui ont suivi la mort de Mahsa Amini. Mostafa Nili fait par ailleurs l'objet de poursuites dans une autre affaire. Il fait partie d'un groupe d'avocats est d'activistes arrêté le 14 août 2021, alors qu'il s'apprêtait à intenter une action en justice contre le chef de la République islamique, le président, le ministre de la santé et tous les membres du groupe de travail sur les coronavirus, pour homicide involontaire et autres des accusations criminelles en raison de leur gestion de la pandémie de coronavirus en Iran, qui a subi l'épidémie de COVID-19, la plus meurtrière du Moyen-Orient (affaire dite *Dadkhahan Salamat* (des « défenseurs du droit à la santé »). Ils ont été arrêtés avant d'avoir le temps de déposer leur plainte. Mostafa Nili avait été libéré sous caution de huit milliards d'IRR le 18 décembre 2021, après avoir passé plus de quatre mois en détention arbitraire à la prison d'Evin, à Téhéran. Le 19 juin 2022, la branche 29 du tribunal révolutionnaire de Téhéran a condamné Mostafa Nili à quatre ans de prison et à deux ans d'interdiction d'apparaître dans les médias et a imposé une interdiction de deux ans d'exercer le droit contre Nili. La peine a été confirmée le 14 août 2022, par la branche 36 de la cour d'appel de Téhéran. Le 11 décembre 2022, une ordonnance de libération sous caution de six milliards de rials a été rendue. Mais le même jour, il a commencé à purger sa peine de 4 ans de prison prononcée dans l'affaire *Dadkhahan Salamat*. (Voir aussi page suivante)

Le 8 janvier 2023, Mostafa Nili a informé sa famille que son nouveau procès avait été fixé devant la 28ème branche du tribunal révolutionnaire de Téhéran mais qu'il refuserait d'assister à l'audience. Le 1er février il a été transféré de la prison de Fashafulyeh au quartier des prisonniers politiques de la prison de Gohardasht où il purge sa peine de quatre ans dans l'affaire *Dadkhahan Salamat*.

Plus anciennement en décembre 2009, il avait été arrêté après avoir participé à des manifestations pacifiques contre les résultats des élections présidentielles de 2009 en Iran. En novembre 2010, la branche 15 du tribunal révolutionnaire a condamné le défenseur des droits humains à trois ans d'emprisonnement pour « rassemblement et collusion en vue d'agir contre la sécurité nationale » et à six mois de prison supplémentaires pour « propagande contre l'État » en raison de sa participation aux manifestations et de la publication de contenus critiques contre la répression violente des manifestations pacifiques en 2009. La chambre 54 de la Cour d'appel avait confirmé les peines de prison en avril 2011. Il avait purgé sa peine du 18 juillet 2011 au 18 novembre 2014.

20 août 2022

Hossein Bayat Pilan Korki

Condamné à 5 ans de prison et à une amende de 15 millions de tomans mais libéré après six mois en raison de l'amnistie



Le 20 août 2022, Hossein Bayat, avocat et ancien vice-président de l'Association iranienne de droit constitutionnel, a été condamné par la 36e chambre de la Cour d'appel de la province de Téhéran à 5 ans de prison et à une amende de 15 millions de tomans (16 mois de prison et à payer une amende pour « trouble de l'esprit public » et « propagation de mensonges » et 40 mois de prison pour « outrage aux saintetés islamiques »). Il a été condamné à des peines complémentaires de deux ans d'interdiction de quitter le territoire et à une obligation de fournir pendant 3 mois, 4 heures par jour, un

service de

"nettoyage des jardins et des pâturages forestiers sous la supervision de Jihad-e Kashavarzi (Agriculture) de la province de Téhéran" pendant les heures où le public n'est pas présent, et à la confiscation de son téléphone portable

Hossein Bayat était poursuivi pour des notes et des documents qu'il avait publiés sur son compte Instagram. Une partie du contenu a été considérée comme « publication de mensonges avec le l'intention de troubler l'esprit public », et une partie a été qualifiée d'outrage aux saintetés islamiques ",

En aout 2022, Hossein Bayat Pilan Korki a du se présenter à la prison d'Evin pour purger ses 58 mois de prison. En l'application de l'article 134 de la législation pénale iranienne, 3 ans et 4 mois du total de cette peine doivent être exécutés.

Hossein Bayat a exercé un recours qui a été accepté par la 9e chambre de la Cour suprême, Mais il a été libéré de la prison d'Evin le 21 février 2023, après six mois d'emprisonnement, en raison de l'amnistie décrétée le 5 février 2023 par le guide suprême Ali Khamenei.

20 décembre 2022

Fereshteh Tabanian

Condamnée à trois mois de prison pour « propagande contre l'État »

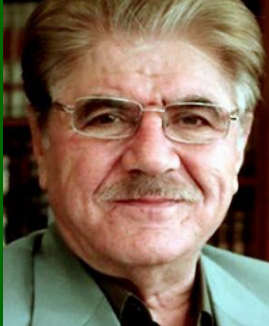


Fereshteh Tabanian, qui assure la défense de détenus arrêtés à la suite des manifestations de 2022, a été arrêté le 20 décembre après avoir participé à une enquête au bureau du procureur d'Ahvaz. Elle est accusée d'« activités de propagande contre le régime », « diffusion de mensonges », « association et de collusion », « appartenance à des groupes ennemis » et « insulte envers le Guide suprême ». Le 20 décembre 2022, avait été condamné à trois mois de prison pour « propagande contre l'État » par le tribunal révolutionnaire de Mahshahr.

Le 20 février 2023, elle a été à nouveau interrogée par le Tribunal révolutionnaire d'Ahvaz pour activités de propagande contre l'État, publication de faux, rassemblement, collusion et appartenance à des groupes hostiles et d'insulte envers le guide suprême ». Elle a été libérée en versant une caution de 400 millions de tomans. Le 12 mai 2023, Fereshteh Tabanian comparait pour être jugée pour "publication de mensonges pour inciter le public" mais le juge annoncé que son hijab était "inapproprié" et l'a exclue de la salle d'audience.

Saleh Nikbakht

17 octobre 2023 - *L'avocat de la famille de Mahsa Amini, condamné à un an de prison pour « propagande contre l'État ». Il avait expliqué comment l'enquête sur la mort de sa cliente avait été orientée et tronquée.*



Saleh Nikbakht, 73 ans, l'avocat de la famille de Mahsa Amini – la jeune iranienne de 22 ans dont la mort avait déclenché un vaste mouvement de contestation en septembre 2022 – a été condamné le 17 octobre 2023 à un an de prison pour « propagande contre la République islamique ». Son procès avait été ouvert le 30 août 2023 à Téhéran. Saleh Nikbakht a été condamné à la peine maximale pour avoir accordé une « interview à des médias extérieurs à l'Iran sur l'affaire Mahsa Amini ». Il avait indiqué fin septembre 2022

que la famille Amini avait porté plainte contre les policiers qui avaient arrêté la jeune fille. Son avocat, Ali Rezaï avait plaidé pour son acquittement en affirmant que son client avait « seulement critiqué la gestion du pays par les autorités » dans ses interviews.

Dans une interview accordée au site Internet Faraz en janvier 2023, Saleh Nikbakht avait déclaré, quatre mois après la mort de Mahsa Amini, que *"des enquêtes incomplètes ont été menées sans la présence ou la participation [de la famille] en tant que plaignante"*. Il a demandé que les enquêteurs mènent des investigations sur la période de deux heures entre l'arrestation et l'arrivée de Mahsa Amini au centre de la police des mœurs et révélé que lui-même et la famille subissaient des pressions pour accepter de reconnaître publiquement comme cause de sa mort « l'arrivée tardive et l'échec » du personnel médical.

Mahsa Amini a été arrêtée par la police des mœurs lors d'une visite à Téhéran en septembre parce qu'elle portait prétendument un foulard, ou hijab, de manière inappropriée. Les autorités iraniennes soutiennent officiellement qu'elle serait morte de causes naturelles, mais des témoins oculaires et sa famille disent que la jeune femme a été battue par des agents de sécurité

Saleh Nikbakht avait été convoqué à la deuxième branche du bureau du procureur révolutionnaire très exactement six mois après la mort de Mahsa Amini à la prison d'Evin à Téhéran après avoir accordé des interviews à des journalistes à l'étranger qui concernaient aussi ses anciens clients, notamment Loqman Moradi et Zanyar Moradi, et Mahsa Amini. Il avait été laissé en liberté sous caution jusqu'à la décision du tribunal.

Porte-parole de l'association des prisonniers politiques en Iran, Saleh Nikbakht a défendu au cours de sa longue carrière de nombreuses personnalités iraniennes, comme l'ancien vice-ministre des Affaires étrangères Mohsen Aminzadeh, l'ancien porte-parole du gouvernement Abdollah Ramezanzadeh, l'ancien vice-ministre de l'Economie Mohsen Safai-Farahani et l'ancien vice-président Mohammad Ali Abtahi. Il a aussi défendu le cinéaste Jafar Panahi, libéré sous caution en février 2023.

19 mai 2023

Farzaneh Zilabi

18 mois de prison pour « insulte au guide suprême » et « activités de propagande contre l'État »



Farzaneh Zilabi, qui a défendu notamment les travailleurs de l'entreprise de canne à sucre Haft-Tappeh à Chush, dans le sud-ouest de l'Iran, a été condamnée le 19 mai 2023 à 18 mois de prison pour « insulte au guide suprême » et « activités de propagande contre l'État » par le tribunal révolutionnaire d'Ahvaz, dans la province du Khuzestan.

Arrêtée le 14 février 2023, Farzaneh Zilabi avait comparu devant la 13e branche du tribunal révolutionnaire d'Ahvaz à la fin du mois de février dernier, pour répondre d'accusations d'insulte à la direction, d'activités

de propagande contre l'État, mais aussi de publication de faussetés dans le cyberspace, de rassemblement et de collusion contre la sécurité, et d'appartenance à des groupes hostiles. Elle a fermement défendu plusieurs travailleurs poursuivis pour avoir participé aux manifestations du soulèvement de 2022.

Farzaneh Zilabi est bien connue pour avoir défendu les travailleurs de Haft Tappeh qui ont organisé des rassemblements et des grèves depuis 2018 en raison des retards fréquents dans le paiement de leurs salaires et de la réduction de leurs prestations de santé et de retraite ainsi que les militants politiques du Khouzeistan, ainsi que les journalistes du Khouzeistan et le secrétaire du syndicat des enseignants du Khouzeistan, Pirouz Nami.

Précédemment le 13 septembre 2021, Farzaneh Zilabi avait été condamnée par la branche 2 du tribunal révolutionnaire d'Ahvaz à un an de prison et à une interdiction de voyager de deux ans pour « propagande contre l'État ». Mais le tribunal l'avait exonérée des accusations de « rassemblement et collusion contre l'État » et de « diffusion de mensonges et d'insultes contre le guide suprême ». Elle avait fait appel de cette décision par l'intermédiaire de son avocat, Nasser Zarafshan.

Jalal Fatemi

Condamné en juillet à un an de prison par la chambre 29 du Tribunal révolutionnaire de Téhéran



En mai de cette année, Jalal Fatemi, avocat à Téhéran, a été convoqué par la branche 7 du parquet d'Evin (crimes de sécurité). Par la suite, après la délivrance de la sommation, il a été arrêté dans la même branche mais il a été temporairement libéré moyennant le versement d'une caution de 6 milliards de tomans en attendant la conclusion de la procédure

Le 10 juillet 2023, Jalal Fatemi a été condamné à un an de prison par la chambre 29 du Tribunal révolutionnaire de Téhéran, pour "activités de propagande contre le régime sur les réseaux sociaux". Le 18 du même mois, il a commencé à

exécuter la peine de prison sans notification formelle.

Sara Hamzehzadeh

Convoquée par la branche 7 du bureau du procureur d'Evin

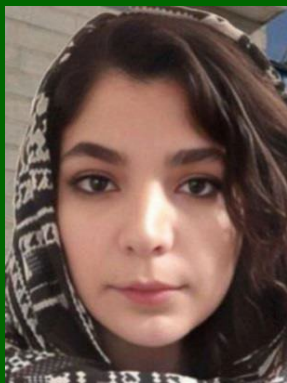


qu'elle a déclaré, "Cette affaire a été abandonnée suite à la circulaire d'amnistie".

Sara Hamzehzadeh, membre du Barreau de Semnan, a été convoquée à comparaître devant la branche 7 du tribunal de la sécurité (Shahid Moghaddas située à la prison d'Evin), le 24 mai 2023, pour se défendre contre « les charges retenues contre elle » dont elle ignore la teneur. Elle avait été appréhendée par les forces de sécurité sur son lieu de travail à Shahroud en janvier 2023 est traduite à passer grand menacé devant la 5e branche du bureau du procureur public et révolutionnaire de Shahroud pour « propagande contre l'État ». Elle a été libérée peu après sous caution. C'est avec étonnement

Samin Cheraghi

Convoquée par la branche 7 du bureau du procureur d'Evin



branche 7 du bureau du procureur de la sécurité de Shahid Moghads, le 31 mai. Pour défendre contre une accusation dont je ne sais pas ce que c'est ! Je souhaite juste que le directeur du bureau fasse attention ».

Samin Cheraghi, membre de la National Elite Foundation et membre de la Central Bar Association, a défendu certains des détenus lors des manifestations en Iran et a en même temps protesté sur ses réseaux sociaux contre certaines des démarches menées au cours des 7 derniers mois, Selon la notification qu'elle a reçue, elle est tenue de comparaître devant la 7ème chambre du Tribunal de Sûreté (connu comme le tribunal de la prison d'Evin ou Shahid Moghaddas) le lundi 21 mai 2023, pour se défendre contre les charges retenues contre elle. Les charges ne sont pas précisées.

Elle a écrit dans un tweet : « J'ai été convoqué à la

Mitra Izadifar

Convoquée par la branche 7 du bureau du procureur d'Evin



présenter au bureau du procureur de la branche 7 à 9 heures du matin le 1er juin. »

Mitra Izadifar, avocate à Mashhad a déclaré qu'elle était à nouveau poursuivie, après avoir été amnistiée plus tôt. Elle a ajouté qu'elle a été convoquée à se rendre de Mashhad au bureau du procureur de Téhéran est Mitra Izadifar. Izadifar a expliqué au journal *Etimad* : " "le principal objet de ma citation à comparaître, que j'ai reçue le 20 mai, est la publication de tweets et mes activités juridiques antérieures. Mais c'est étrange ici, malgré le fait que mon lieu de travail, de vie et d'activités se trouve à Mashhad, j'ai été convoquée au bureau du procureur de la sécurité de Téhéran avec d'autres avocats dans diverses provinces, et je dois me

Ali Mojtahedzadeh

Convoqué par la branche 7 du bureau du procureur d'Evin



Ali Mojtahedzadeh fait partie des avocats convoqués début mai 2023 à comparaître devant la branche 7 du parquet d'Evin. Ali Mojtahedzadeh a été la première personne à soulever la question de la convocation d'avocats dans les médias. Il a publié le 11 mai indiquant qu'il ne savait pas pourquoi il avait été convoqué et a demandé aux institutions responsables d'utiliser des approches axées sur le dialogue au lieu d'approches négatives. « Les avocats ne sont pas des ornements de tribunaux ».

Il a relevé quelques points communs à ces convocations, a écrit dans ce contexte : « Les avocats qui ont été convoqués sont des avocats qui [défendaient des manifestants] ou ceux qui ont été actifs sur les réseaux sociaux ». Fait intéressant, la plupart de ces avocats ont été amnistiés par les dirigeants, mais une plainte a de nouveau été déposée contre eux peu de temps après l'octroi de l'amnistie. Compte tenu de l'importance de l'affaire, "Trust" a organisé une conversation avec trois des avocats de base de Téhéran, Mashhad et Chiraz, qui ont été convoqués au bureau du procureur afin de clarifier les sous-jacences de ces convocations.

Ali Mojtahedzadeh défendait Masoud Kazemi, un journaliste condamné en 2019 à deux ans de prison pour « diffusion de désinformation » et « insulte » au chef suprême et aux autorités du pays. Il a également été l'avocat de six administrateurs réformistes des médias sociaux qui ont été condamnés à des peines allant jusqu'à cinq ans en 2017. Il avait été précédemment arrêté en 2020 puis libérés sous caution.

Marjan Esfahan

Convoquée par la branche 7 du bureau du procureur d'Evin



Marjan Esfahanian est convoquée le 23 mai 2023 au tribunal du Palais de justice d'Evin. Le motif de la convocation est inconnu mais il tient probablement à l'expression d'une opinion. Marjan Esfahanian est une avocate travaillant en droit des sociétés, droit des contrats, droit de la famille et droit pénal financier. Elle a une excellente expérience dans la fourniture de services juridiques à des sociétés iraniennes bien connues telles que Butan Gas Co. Elle a également travaillé régulièrement avec le ministère de l'Industrie, des Mines et du Commerce d'Iran.

14 février 2023

Reza Khandan

Les familles d'avocats souffrent aussi : le mari de Nasrin Sotoudeh convoqué pour purger le reste d'une peine de cinq ans de prison



Reza Khandan, n'est sans doute pas avocats mais il est le mari de la plus célèbre des avocates iraniennes de ces dernières années, militant des droits de l'homme agissant au côté de sa femme, n'est pas lui-même avocat mais il illustre les souffrances subies par les familles des avocats. Reza Khandan a été sommé de se présenter devant la justice dans les 30 jours pour commencer à purger une peine de six ans (cinq ans obligatoires) initialement prononcée en 2019.

La sommation de rejoindre la prison lui a été adressée très précisément quelques jours après que Nasrin Sotoudeh a accordé une interview exclusive à CNN, dans laquelle elle a déclaré que les manifestants iraniens voulaient un changement de régime.

Arrêté en 2018 pour ses publications sur les réseaux sociaux concernant le procès inéquitable et l'emprisonnement de sa femme Sotoudeh, Reza Khandan, ainsi que sa collègue militante des droits des femmes Farhad Meysami, ont tous deux été condamnés le 22 janvier 2019 à six ans de prison (dont cinq ans de prison obligatoire) pour « rassemblement et collusion contre la sécurité nationale » et « propagande contre l'État » par la branche 15 du tribunal révolutionnaire de Téhéran pour une publication en soutien aux appels au démantèlement des lois discriminatoires à l'égard des femmes et à la libération des défenseurs des droits de l'homme.. Ils s'étaient également vus interdire de quitter le pays ou de se livrer à des activités en ligne pendant deux ans. Reza Khandan a fait appel de la décision. La peine n'avait pas été exécutée.

Reza Khandan avait été libéré sous caution le 24 décembre 2018 et sa peine n'a été exécutée que quelques jours seulement. Cette convocation à purger sa peine est considérée comme une tentative flagrante des autorités iraniennes de faire pression sur Sotoudeh, ainsi que sur son mari, pour qu'ils se taisent.

Asghar Mohammadi

18 mars 2023 : Condamné à 20 coups de fouet pour diffusion de mensonges



Asghar Mohammadi, membre de la commission des droits de l'homme du barreau d'Azerbaïdjan oriental, a été condamné le 18 mars 2023 par la branche 101 du tribunal correctionnel-2 de Varzaghan à 20 coups de fouet pour diffusion de mensonges. Selon une source de l'IPA, la condamnation est intervenue après qu'il ait accepté les travailleurs protestataires comme ses clients. En juin 2022, après la grève de quatre jours des travailleurs de la mine de cuivre

de Sungun Varzaghan, les forces de sécurité ont arrêté au moins 60 travailleurs. La mine de cuivre de Sungun est la plus grande mine de cuivre du Moyen-Orient.

Nemat Ahmadi

26 mars 2023 : Un média spécialisé des avocats a annoncé que la licence d'avocat de Nemat Ahmadi, un avocat bien connu, a été définitivement révoquée, un mois plus tôt.



Au début du mois de mars, selon la presse iranienne, un tribunal révolutionnaire a définitivement privé l'éminent avocat Nemat Ahmadi

Selon le rapport de "Voklapress" du dimanche 6 avril, selon "les informations disponibles sur le site de l'Association centrale des avocats, l'avocat Nemat Ahmadi Nasab a été définitivement interdit d'exercer la profession d'avocat et sa licence d'avocat a été révoquée Farshid Farhanakian, membre du conseil d'administration du Barreau du Centre, a affirmé dans un tweet que l'annulation de la licence de l'avocat de Nemat Ahmadi était "apolitique" et s'était faite "avec une

poursuite sérieuse du plaignant privé". Sans fournir de détails ni d'explications sur la décision du tribunal disciplinaire de la Central Lawyers Association, qui est l'autorité principale dans cette affaire, il a écrit que la décision finale de la révocation permanente de la licence d'avocat de M. Ahmadi "a été rendue par la décision finale du Haute Cour de Discipline des Juges." Lawyer Press a également annoncé avoir été informé de la révocation de la licence d'avocat de Nemat Ahmadi "il y a un mois", mais avoir refusé de le publier en raison de ce qu'il a appelé "le respect de l'éthique professionnelle".

Le 14 décembre 2020 Nemat Ahmadi avait été condamné à payer une amende de 5 millions de tomans par la 9e chambre du tribunal de la presse. Le plaignant était l'une des agences de sécurité du gouvernement. Il avait fait appel

Il a déclaré qu'au début, la peine était de 40 coups de fouet, qu'après avoir prononcé la peine, le tribunal l'a changée en une amende de 5 millions de tomans., Nemat Ahmadi est un avocat bien connu, membre de l'Union internationale des avocats ou Association internationale des avocats, de la pratique du droit en Iran. Ahmadi, un ancien professeur de droit limogé de l'Université d'Azad pour ses activités politiques et représentant des prisonniers politiques, depuis, il était pour ces raisons interdit d'enseigner à l'Université d'Azad. Il a été poursuivi par le ministère des Renseignements pour la même raison.

2022-2023

Liste des avocats arrêtés

(Sources : HRANA IRAN PRISON ATLAS/IRAN HUMAN RIGHTS)

- Ahmad Ali Barani
- Ali Khanzai
- Ali Sharifzadeh Ardakani
- Alireza Zaré
- Amin Adel Ahmadian
- Amin Samani
- Amir Afshar Najafi
- Amir Dehghani
- Amir Mehdipour
- Arash Keykhosravi
- Asghar Mohammadi
- Astareh (Maryam) Ansari
- Babak Paknia
- Bahareh Sahraian,
- Behzad Hakimizadeh
- Ebrahim Ghaedi
- Fariba Tavakoli
- Farzaneh Akbarian
- Farzaneh Zilabi
- Fereshteh Tabanian
- Firouzeh Zarah Khordechi
- Ghahraman Karimi
- Ghasem Bodi-Banab
- Ghodsieh Ghodsbin
- Golaleh Vatandoust
- Hadi Razavi
- Hasan Younesi
- Hassan Asadi Zeidabadi
- Hossein Jalilian
- Hossein Mezaei
- Hussein Bayat Pilan Korki
- Hussein Rezai
- Ibrahim Sabety
- Keyvan Samimi
- Khosrow Alikordi
- Mehdi Safari
- Mahmoud Taravatroy
- Mahsa Gholamalizadeh,
- Maryam Arvin
- Maryam Sadmia
- Marzieh Mohebi
- Massoud Keihkani
- Mehran Heidari
- Milad Panahipour
- Mina Bozorgi Koushalshahi
- Mitra Izadifar
- Mohammad Arman
- Mohammad Hadi Jafarpour
- Mohammad Rezaei
- Mohammad Taheran Pour
- Mohammad-Reza Faghihi
- Mostafa Nili
- Nazanin Salari
- Negin Kiyani
- Oveis Hamed Tavakkoli
- Parisa Qasemi
- Reza Hamzehie
- Rosa Etemad Ansari
- Ruhollah Mohammad Rezaei
- Saeed Atai-Kachuei
- Saeed Sheikh
- Saeed Jalilian,
- Saeideh Mirghorbani
- Saleh Nikbakht
- Sara Hamzehzadeh
- Seyed Hossein Pai-Lakhi
- Shohre Hadadian
- Sina Yousefi
- Zahra Nazari Kamishani

Liste des avocats convoqués devant le tribunal d'Evin (Source HRANA 23/05/2023)

- Mohammad Hossein Aghasi – convoqué en deux temps en février-mars 2023 et 20 mai 2023 – Téhéran (tribunal d'Evin) – Motif de la convocation : peu clair.
- Ramin Safarnia – convoqué le 22 décembre 2022 – Bushehr – Motif de la convocation : Représentation du cas de son client Mahmoud Molaki, militant du commerce.
- Ali Sharifzadeh Ardakani – convoqué le 23 mai 2023 – Téhéran (tribunal d'Evin) – Raison : incertaine.
- Mohammad Hadi Erfanian Kasab – convoqué le 28 février 2023 – Téhéran (tribunal d'Evin) – Motif de la convocation : peu clair.
- Mohammad Seifzadeh – convoqué le 29 avril 2023 – Téhéran (tribunal d'Evin) – Motif de la convocation : Rédaction d'une lettre au Secrétaire général des Nations Unies
- Ehsan Haqi - Convoqué à une date inconnue - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnue
- Hasan Younesi - Convoqué le 23 mai 2023 - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnue.
- Mohammad Ali Kamfirouzi - Convoqué à une date inconnue - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnue.
- Amin Adel Ahmadian - Convoqué le 22 mai 2023 - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnue.
- Mohammad Hadi Jafarpour - Convoqué le 22 mai 2023 - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnue.
- Samin Charaghi - Convoquée le 21 mai 2023 - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnue
- Sara Hamzehzadeh - Convoquée le 24 mai 2023 - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnue.
- Mahmoud Sadeghi – Convoqué le 23 mai 2023 – Téhéran (palais de justice d'Evin) – Motif de la convocation : inconnue.
- Farzaneh Zilabi – Convoquée pour le 6 juin 2023 – Ahvaz – Motif de la convocation : publication de contenu en ligne
- Tootia Partovi Amoli – Convoquée à une date inconnue – Téhéran (palais de justice d'Evin) – Motif de la convocation : inconnue.
- Yashar Kazemi - Convoquée le 20 mai 2023 - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnue.
- Shayan Zadegan - Convoqué le 22 mai 2023 - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnue.
- Forough Sheikh al-Islami - Convoqué le 24 mai 2023 - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnue
- Amirhossein Ghafarian - Convoqué le 21 mai 2023 - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnue.
- Mohammad Lavasani - Convoqué le 24 mai 2023 - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnue.
- Abolfazl Hamzeh – Convoqué le 20 mai 2023 – Téhéran (palais de justice d'Evin) – Motif de la convocation : inconnue



- Marjan Esfahanian - Convoquée le 23 mai 2023 - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnue
- Marzieh Mohebi – Convoquée le 27 février 2023 – Khorasan Razavi – Motif de la convocation : traitement devant le tribunal spécial en vertu de l'article 49 de la Constitution
- Alireza Seyed Aghayi - Convoqué à une date inconnue - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnu
- Rezvan Abbasi Farajzadeh - Convoqué le 21 mai 2023 - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnu
- Mohammad-Reza Fard Parsa-Convoqué à une date inconnue – Téhéran (palais de justice d'Evin)-Motif de la convocation : Inconnu
- Parisa Ghasemi - Convoquée le 1er mai 2023 - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnu
- Mitra Izadifar - Convoquée le 22 mai 2023 - Téhéran (Palais de Justice d'Evin) - Motif de la convocation : Inconnu
- Mehdi Karimi Farsi – Convoqué à une date inconnue – Téhéran (Palais de justice d'Evin) – Motif de la convocation : Inconnu
- Mohsen Borhani - Convoqué à une date inconnue - Téhéran (tribunal du clergé) - Motif de la convocation : inconnu
- Elham Ayoubi – Convoqué le 30 avril 2023 – Téhéran (Tribunal d'Evin) – Motif de convocation : Accusé de propagande contre le régime
- Elnaz Moqimi – Convoquée le 22 mai 2023 – Téhéran (Palais de justice d'Evine) – Motif de la convocation : Inconnue
- Mostafa Shabani – Convoqué le 22 mai 2023 – Téhéran (Palais de justice d'Evin) – Motif de la convocation : Inconnu
- Mehran Heidari – Convoqué le 22 mai 2023 – Téhéran (Palais de justice d'Evin) – Motif de la convocation : Inconnu
- Majid Sabouri – Convoqué le 22 mai 2023 – Téhéran (Tribunal d'Evin) – Motif de la convocation : Inconnu
- Saeed Sheikh – Convoqué à une date inconnue – Téhéran (palais de justice d'Evin) – Motif de la convocation : Inconnu
- Abouzar Nasrallah – Convoqué à une date inconnue – Téhéran (Tribunal d'Evin) – Motif de la convocation : Inconnu
- Ali Mojtehdzadeh – Convoqué à une date inconnue – Téhéran (palais de justice d'Evin) – Motif de la convocation : Inconnu
- Reza Heidari – Convoqué le 30 mai 2023 – Téhéran (Palais de justice d'Evin) – Motif de la convocation : Inconnu.
- Mahboubeh Joudaki – Convoqué le 30 mai 2023 – Téhéran (Tribunal d'Evin) – Motif de la convocation : Inconnu.
- Leila Ghasemi Pashaki – Convoquée le 1er juin 2023 – Téhéran (Palais de justice d'Evin) – Motif de la convocation : Inconnu.
- Bahareh Fesharki – Convoqué à une date inconnue – Téhéran (Palais de justice d'Evin) – Motif de la convocation : Inconnu.
- Zahra Mirbik Darvishond – Convoquée le 21 mai 2023 – Téhéran (palais de justice d'Evin) – Motif de la convocation : inconnu.

ÉPHÉMÉRIDE

(Depuis la mort de Mahsa Amini, en garde à vue le 16 septembre 2022 à Téhéran).

2022

- 24/25 septembre 2022 : arrestation de Mahsa Gholamalizadeh et Milad Panahipour, Saeid Jalilian et de Babak Paknia avocats qui ont défendu des manifestants à Téhéran.
- 28 septembre 2022 : arrestation de Hossein Rezae
- 4 octobre 2022 : arrestation de Golaleh Vatandoust
- 5 octobre 2022 : arrestation de Amir Dehghani, Firouzeh Khordechiet de Rosa Etemad-Ansari, Zahra Khoudechi à Ispahan.
- 8 octobre 2022 : arrestation de Mina Bozorgi et de Saeed Atai-Kachoui à Karaj)
- 12 octobre 2022 : arrestation à Téhéran de Mohammad-Reza Faqih, Ruhollah Mohammad Rezaei et Saeed Sheikh.
- 15/18 octobre 2022 : arrestation de Ghasem Bodi-Banab, Amir Mehdipour et de Sina Yousefi à Tabriz
- 23 octobre 2022 : Negin Kiani arrêtée et incarcérée à la prison de Tabriz.
- 25 octobre 2022 : arrestation de Amin Adel Ahmadian à Téhéran
- 30 octobre 2022 : arrestation de Ghahreman Karimi à Téhéran
- 1er/3 novembre 2022 : arrestation à Chiraz de 8 avocats : Bahar Sahrayian Jahormi, Mahmoud Taravatroy, Mohammad Hadi Jafarpour, Nezanin Salari, Alireza Zare, Ghodsieh Ghodsbin, Maryam Ansari, Mehdi Safari,
- 4 novembre 2022 : arrestation de Zahra Nazari Kamishani à Sari.
- 7 novembre 2022 : arrestation de Hassan Younesi et de Mustafa Nili par des agents des services de renseignement affiliés au Corps des gardiens de la révolution islamique (IRGC). à Téhéran.
- 16/17 novembre 2022 : arrestation de Hassan Asadi Zeidabadi et d'Oveis Hamed Tavasoli à Téhéran.
- 19 novembre 2022 : Arash Keykhosravi ré-arrêté par les forces de sécurité à Téhéran et emmené dans un lieu tenu secret.
- 27 novembre 2022 : arrestation de Maryam Arvin à Sirjan.
- 12 décembre 2022 : Sina Yousefi, condamné à six mois de prison pour propagande contre l'État par la première chambre du tribunal révolutionnaire de Tabriz.
- 15 décembre 2022 : Mohammad Ali Kamfirouzi arrêté puis condamné à 18 mois de prison pour « insulte au guide suprême » et « activités de propagande contre l'État » pour avoir contribué à rendre publique la mort en détention de Masha Amini.
- 20 décembre 2022 : Fereshteh Tabanian, condamnée à trois mois de prison pour « propagande contre l'État » par la branche 1 du tribunal révolutionnaire de Mahshahr.
- décembre 2022 : Negin Kiani, condamnée à quatre mois de prison et 2 ans d'interdiction de quitter le territoire et la confiscation de son téléphone portable pour "propagande contre le régime" par le tribunal révolutionnaire de Tabriz.
- décembre 2022 : Amir Mehdipour, condamné à 1 an de prison et à 2 ans d'interdiction de quitter l'Iran pour avoir défendu des manifestants et radié du barreau.
- 29 décembre 2022 : Saeed Sheikh, condamné à trois ans de prison pour sa participation aux manifestations de protestation d'octobre.
- 29 décembre 2022 : Saeed Sheikh condamné à trois ans de prison pour sa participation aux manifestations de protestation du mois d'octobre.

2023

- 8 janvier 2023 : Ali Sharifzadeh Ardakani, arrêté pour avoir déclaré qu'il avait été torturé et empêché de former un appel pour son client condamné à mort et exécuté.
- 9 janvier 2023 : l'avocat kurde Behzad Hakimizadeh arrêté par les forces de sécurité à son domicile de Saqqez.
- 16 mars 2023 : La condamnation de Mohammad Arman à 18 mois de prison pour "diffusion de mensonges", confirmée en appel.
- 8 janvier 2023 : Ali Sharifzadeh Ardakani, arrêté pour avoir déclaré qu'il avait été torturé et empêché de former un appel pour son client condamné à mort et exécuté.
- 6 février 2023 : mort suspecte de Mariam Arvin, l'avocate iranienne arrêtée pendant les manifestations par le régime iranien.
- 14 février 2023 : Reza Khandan, le mari de Nasrin Sotoudeh, sommé de se rendre en prison pour purger une peine de cinq ans, infligée en 2019.
- 16 mars 2023 : La condamnation de Mohammad Arman à 18 mois de prison pour "diffusion de mensonges", confirmée par la cour d'appel de Markazi.
- 18 mars 2023 : Asghar Mohammadi, condamné à 20 coups de fouet pour diffusion de mensonges par la branche 101 du tribunal correctionnel n° 2 de Varzaghan.
- 26 mars 2023 : La licence d'avocat de Nemat Ahmadi aurait été définitivement révoquée, selon une publication périodique du barreau
- 11 avril 2023 : Mohammad Najafi, condamné à trois ans de prison à Arak pour "diffusion de mensonges" et "propagande contre le régime".
- 14 mai 2023 : Mohammad Seifzadeh et Marzieh Nikara, condamnés à un an de prison pour avoir signé une lettre au Secrétaire général des Nations Unies
- 19 mai 2023 : Farzaneh Zilabi, condamnée à 18 mois de prison pour " insulte au guide suprême " et " activités de propagande contre l'État ".
- 26 mars 2023 : La licence d'avocat de Nemat Ahmadi aurait été définitivement révoquée, selon une publication périodique du barreau
- 11 avril 2023 : Mohammad Najafi, condamné à trois ans de prison à Arak pour "diffusion de mensonges" et "propagande contre le régime".
- 19 mai 2023 : Farzaneh Zilabi, condamnée à 18 mois de prison pour " insulte au guide suprême " et " activités de propagande contre l'État ".
- 10 juillet 2023 : Jalal Fatemi, avocat à Téhéran, a été condamné à un an de prison par la chambre 29 du Tribunal révolutionnaire de Téhéran, pour "activités de propagande contre le régime sur les réseaux sociaux".
- 1er août 2023 : Javad Khosrow Alikurdi, arrêté et incarcéré à la prison de Vakilabad pour " diffusion de mensonges et violation de la confidentialité " après avoir été libéré sous caution début juillet.
- 11 septembre 2023 : Mohammad Najafi, détenu à la prison d'Evin, condamné in absentia par le tribunal pénal d'Arak à quatre mois de prison pour diffusion de fausses informations.
- septembre 2023 : Arash Keykhosravi incarcéré à la prison d'Evin à Téhéran pour exécuter une peine d'un an de prison pour avoir soutenu une déclaration intitulée « La majorité des Iraniens ne veulent plus de la République islamique ».
- 11 octobre 2023 : Nasser Sargaran, avocat, professeur d'université et défenseur des droits des personnes handicapées, arrêté à Saqqez.

- 17 octobre 2023 : Saleh Nikbakht, condamné à un an de prison pour « propagande contre la République islamique ».
- 29 octobre 2023 : Nasrin Sotoudeh, sévèrement battue et arrêtée aux obsèques d'Armita Gravand pour "non-respect du voile obligatoire" et "activité contre la sécurité psychologique de la société".

2024

- 14 janvier 2024 : Ehsan Ravangardi, du barreau de Bushehr, a été attaqué par cinq assaillants non identifiés armés d'armes blanches alors qu'il emmenait sa jeune fille à la maternelle à Yasuj. 6 février 2024 : Taher Naqavi arrêté dans son cabinet à Téhéran. Il défendait les familles de victimes des manifestations nationales de 2022.
- 7 février 2024 : Gelaleh Vatandoust, qui défend les droits des femmes, a été condamnée à six ans, sept mois et 20 jours de prison par la Première Chambre du Tribunal révolutionnaire de Sanandaj, dans la province occidentale du Kurdistan. Elle était accusée d'« activités de propagande contre la République islamique, de formation ou d'appartenance à des groupes visant à porter atteinte à la sécurité nationale, et d'affiliation à des groupes anti-République islamique ». Il lui était également reproché d'avoir déjà eu des démêlés avec la justice en raison de son travail de défense des droits des femmes.
- 11 mars 2024 : Fereshteh Tabanian a été condamnée à trois mois de prison pour « propagande contre l'État » alors qu'elle défendait un manifestant condamné à mort pour « inimitié envers Dieu ». Elle avait également été poursuivie dans une autre affaire pour « appartenance à des groupes d'opposition à l'État », mais les charges ont été abandonnées par la suite.
- 27 mai 2024 – Afshin Ghasemi, membre du barreau central, a été agressé par trois agresseurs armés non identifiés rue Saadat Abad à Téhéran.
- 30 juillet 2024 Mohsen Borhani a été arrêté après avoir critiqué publiquement la gestion par les autorités des manifestations de 2022 en Iran, suite à la mort de Mahsa Amini.
- 23 août 2024 : Mohammad Seifzadeh, l'avocat des droits de l'homme, 76 ans, convoqué en vue de la réincarcération de l'avocat des droits de l'homme Mohammad Seifzadeh, âgé de 76 ans, malgré sa grave maladie cardiaque. Il avait déjà été convoqué à la prison d'Evin à Téhéran à la mi-août 2024 pour « propagande contre l'État » et « diffusion de fausses informations » après avoir signé une lettre commune avec 45 autres militants iraniens. Bien qu'il ait subi sept AVC et qu'il risque de mourir en prison, il a été contraint de purger l'intégralité de sa peine.
- 8 septembre 2024 – Hassan Safari, du barreau central de la province de Markazi, blessé par balle alors qu'il travaillait sur une affaire de dot à Nazm Abad, province d'Arak.
- 12 septembre 2024 : Behnam Nezadi, condamné à un an de prison et à une interdiction d'exercer le droit pendant deux ans par la deuxième chambre du tribunal révolutionnaire d'Arak, pour « diffusion de fausses informations » et « divulgation d'informations confidentielles ». Peine confirmée le 16 mai 2025, par la 8e chambre de la Cour d'appel de la province de Markazi.
- 19 octobre 2024 – Ali Soleimani, du barreau de Fars, a été abattu de huit balles devant le Conseil de résolution des litiges du comté de Joym à la suite d'une audience relative à un litige foncier. Son meurtre a suscité des protestations parmi les avocats.
- 20 octobre 2024 : Taher Naqavi, détenu depuis le 6 février 2024, condamné par la 15e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran à six ans de prison : soit cinq ans de

prison pour « rassemblement et collusion contre la sécurité nationale » et à un an de prison pour « activités de propagande contre l'État ».

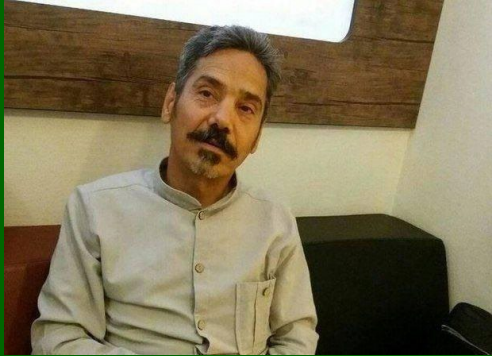
2025

- 19 janvier 2025 : Khosrow Alikordi l'avocat des victimes des manifestations de Mahsa Amini, condamné à nouveau à 1 an de prison pour ses activités et ses écrits sur les plateformes en ligne et ses relations avec les médias
- 1^{er} mars 2025 : Javad Alikordi arrêté une première fois à Mashhad, pour « propagande contre l'État », puis libéré le 11 août 2025 sous surveillance électronique.
- 14 avril 2025 : Farzaneh Safari, Amin Shahla et Mohammad-Reza Yazdani ont été condamnés à un an de prison chacun par la 5e chambre du tribunal de Mashhad « propagande contre la République islamique ».
- Sahar Dashti, Enayatollah Karamati et Kazem Chazgi condamnés à une amende de 20 millions de tomans au lieu de trois mois par la 5e chambre du tribunal révolutionnaire de Mashhad.
- 15 avril 2025 : Mohammad Najafi radié définitivement du barreau par la première branche de la Haute Cour de justice. Il fait actuellement face à une condamnation qui le maintiendrait en prison jusqu'en 2033.
- 4 mai 2025 : Abolfazl Ranjbari arrêté devant son domicile pour « propagande contre l'État » et d'« espionnage au profit de la République d'Azerbaïdjan » par le ministère du Renseignement et incarcéré à la prison de Tabriz.
- 13 juin 2025 : Ebrahim Parsamehr, avocat à Ahvaz connu pour défendre les convertis chrétiens et les citoyens accusés d'infractions politiques ou religieuses, arrêté par des agents des services de renseignement du CGRI à Qaleh-Tol, puis transféré à la prison de Sheiban à Ahvaz.
- 22 juillet 2025 : la licence d'avocat de Taher Naqavi, dont la peine de quatre ans de prison a été confirmée par une cour d'appel en janvier 2025, supprimée par la sixième chambre du tribunal disciplinaire pour les avocats sur demande du chef de l'Ordre des avocats.
- 1^{er} septembre 2025 : Shahrazad Sharbiani, avocat à Rasht, arrêtée par les forces de sécurité iraniennes pour « propagande contre l'État ». et transférée à la prison de Lakan.
- 1^{er} septembre 2025 : Hesam Pourahmadi arrêté à Rasht.
- 1^{er} septembre 2025 : Shadi Falahati arrêté à Rasht.
- 31 octobre 2025 : Saeed Sheikh condamné par une autorité judiciaire à un an et six mois de prison, à une amende et à une suspension d'un an du barreau. Un an de sa peine de prison a été assorti d'un sursis.
- 19 novembre 2025 : Mohamed Najafi a été condamné à une peine totale de trois ans de prison (un an pour « propagande contre le régime » et deux ans, assortie d'une amende de 50 millions de tomans, pour « diffusion de fausses informations ») dans une nouvelle poursuite ouverte pendant son incarcération.
- 6 décembre 2025 : Le corps de Khosrow Alikordi découvert dans son bureau à Mashhad après la saisie de caméras de vidéosurveillance dans son bureau par les forces de sécurité.
- 12 décembre 2025 : Javad Alikordi réarrêté le sur son lieu de travail, quelques heures après avoir publiquement dénoncé la mort suspecte de son frère, Khosrow Alikordi.

LES PRÉCURSEURS

Abdolfattah Soltani

libéré après 2630 jours de torture en prison



Lorsqu'il a été libéré, le 21 novembre 2018, c'est après avoir passé 2630 jours en prison, venant s'ajouter aux 250 jours de réclusion entre juin 2005 et mars 2006. Et sans compter les 60 jours d'enfermement en 2009, pour avoir appelé à recompter les votes de l'élection du président Mahmoud Ahmadinejad. L'immense avocat qu'est Abdolfattah Soltani, l'un des fondateurs avec Chirin Ebadi, du Centre des défenseurs

des droits de l'Homme (DRHC), aura ainsi consacré sa carrière d'avocat à défendre des prisonniers politiques avant d'en devenir un lui-même. L'épilogue heureux ne doit pas occulter la réalité des faits : il a été détenu entre le 10 septembre 2011 et le 21 novembre 2018, en situation permanente de danger de mort à la prison d'Evin.

Arrêté presque inopinément, dans les locaux du Tribunal révolutionnaire de Téhéran, alors qu'il était en train d'examiner le dossier de l'un de ses clients, condamné en mars 2012 à dix-huit ans de prison et à vingt ans d'interdiction d'exercer la profession d'avocat par le Tribunal révolutionnaire de Téhéran, il est présenté comme ayant « bénéficié » en appel d'une « réduction » de peine ... à 13 ans de prison. Certes on dira qu'il n'en a purgé « que » plus de sept années...

Agé de 65 ans, Abdolfattah Soltani sort de prison, brisé par le régime carcéral qu'il a subi, miné par l'aggravation de ses sévères troubles cardiaques, désormais doublés de problèmes digestifs. Sans aucun suivi de soins, il n'avait été transporté qu'en dernière extrémité en urgence dans des hôpitaux.

Hospitalisé de toute urgence pendant 41 jours en 2013, Abdolfattah Soltani avait obtenu pour la première fois un congé médical, en janvier 2016 pour 21 jours, mais il avait dû retourner en prison le 13 février 2016, à la suite de l'opposition aux autorités judiciaires à l'extension du congé pour convalescence. Le 3 mai 2016, il avait dû être –pour la quatrième fois en quelques mois– hospitalisé pour des douleurs thoraciques et de graves palpitations cardiaques.

Selon sa fille Maedeh Soltani, même les jeunes prisonniers sont confrontés à des problèmes de santé graves en raison des mauvaises conditions sanitaires, du manque d'espace, de lumière et d'air. Son père a été privé de révision et de libération conditionnelle, au mépris de la loi iranienne accorde à chaque prisonnier trois jours de congé par mois de détention, parce qu'il « n'a pas accepté de se repentir ». La femme d'Abdolfattah Soltani a présenté presque chaque semaine des demandes de congé médical qui ont toujours refusées. Dans une déclaration publiée sur le site internet du Bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (OHCHR), un groupe d'experts des Nations Unies, soulignait en 2016, que les prisonniers politiques en Iran, étaient en danger de mort en détention à cause de leur état de santé qui empire et du refus continu des autorités iraniennes de leur donner accès à un traitement médical et notamment, Abdolfattah Soltani.

2009-2024

Mohammad Ali Dadkhah

L'un des vétérans de la lutte pour la défense des droits de l'homme en Iran incarcéré pour purger une peine prononcée 11 ans plus tôt en 2011 pour avoir prétendument tenté de renverser le régime islamique au pouvoir



Le 4 juillet 2011, Mohammad Ali Dadkhah avait été condamné à 8 ans de prison, pour avoir été à l'origine d'un « complot » en vue de fomenteur une « révolution », et en supplément à un an de prison (soit neuf ans au total), outre une peine prononcée 11 ans plus tôt de fouet transformée en amende de 25 millions de rials (environ 1500 dollars) pour « propagande contre le régime ». Il avait été également condamné à une interdiction de 10 ans d'exercice de son métier d'avocat. Il a fait appel et il a appris le 28 avril 2012 – alors qu'il se rendait au Tribunal pour défendre un client -, que la Section 15 du

Tribunal Correctionnel avait confirmé en appel, sa condamnation à neuf ans de prison et à 10 ans d'interdiction d'exercer le métier d'avocat et d'enseigner à l'université. Après la confirmation de sa condamnation, les forces de sécurité lui ont proposé de faire des aveux télévisés en échange de quoi l'emprisonnement lui serait évité. Il a refusé

Le 20 juillet 2022, Mohammad Ali Dadkhah a été arrêté et envoyé en prison pour purger la peine infligée plus de dix ans auparavant, le 4 juillet 2011 pour avoir prétendument tenté de renverser le régime islamique au pouvoir. L'avocat Mustafa Nili a écrit sur Twitter le 20 juillet : « De longues années après avoir purgé sa peine pour une affaire judiciaire en 2008, il a de nouveau été arrêté sous des prétextes illégaux ».

Mohammad Ali Dadkhah est l'un des vétérans de la lutte pour la défense des droits de l'homme en Iran. Il avait été condamné le 20 mai 2002, à cinq mois de prison et à dix ans de privation d'exercice de sa profession d'avocat par le Tribunal de Grande Instance de Téhéran. Mohammad Ali Dadkhah été arrêté le 8 juillet 2009 à son cabinet, à Téhéran au centre Juridique Raad et transféré à la Section 209 de la Prison d'Evin pour y être détenu. Après avoir passé plus de deux mois à la Section 209 de la Prison d'Evin, Mohammad Ali Dadkhah avait été libéré le 14 septembre 2009, moyennant le versement d'une caution fixée à 500 millions de Toman (450 000 euros).

Pendant trois décennies, Mohammad Ali Dadkhah a plaidé pour ceux que l'État considère comme ses ennemis : les dissidents, les étudiants, les journalistes, les chrétiens. Si le client n'était pas en mesure de verser ses honoraires, ils les défendaient gratuitement. Parmi ses clients : Nadarkhani, condamné à mort pour apostasie un certain de chrétiens, comme le pasteur Abdelreza Haghnezad et les douze croyants arrêtés lors d'une rafle policière le dimanche de Pâques 2012.

Mohammad Ali Dadkhah, est l'un des vétérans de la lutte pour la défense des droits de l'homme en Iran, qui a défendu un certain nombre de prisonniers politiques en Iran, dont un pasteur chrétien condamné à mort pour apostasie, est l'un des fondateurs du Centre des défenseurs des droits de l'homme (DHRC) en Iran, avec la lauréate du prix Nobel de la paix Chirine Ebadi afin de procurer une assistance juridique aux prisonniers politiques, aux femmes et aux membres de minorités.

2009-2026

17 ans de préoccupation sur le cas de *Nasrine Sotoudeh*



Au cours de l'été 2009, Nasrin Sotoodeh (ou Sotoudeh), avocate des journalistes et militants politiques emprisonnés après l'élection présidentielle de juin 2009, a été victime de pressions constantes de la part des services de renseignements parce qu'elle dénonçait les nombreuses irrégularités de procédure.

le 4 septembre 2010, elle a été arrêtée, et inculpée de "conspiration contre sécurité nationale et propagande contre la République Islamique" et coopération avec une organisation de défense des droits humains, à savoir le Centre de défense des droits humains (CDDH) co-fondé notamment par Chirine Ebadi. Son avocate,

Nasrin Ghanayi, l'a accompagnée au tribunal, mais elle n'a pas été autorisée à être présente durant l'interrogatoire.

Après avoir été interrogée, Nasrin Sotoudeh a ensuite été placée en détention à la prison Evin sans avoir eu un seul instnt la possibilité de s'entretenir avec Nasrin Ghanavi. Depuis cexette date elle n'a pas été davantage autorisée à voir son avocate.

Nasrin Sotoudeh avait reçu trois jours avant, le 5 septembre une convocation à se rendre le matin du 4 septembre auprès du parquet rattaché aux tribunaux révolutionnaires (*dad sarat amniah*), dont les locaux sont situés dans l'enceinte de la prison d'Evin. Un mandat d'arrêt a été délivré contre elle et elle n'est pas retournée à son domicile depuis. Le 28 août précédent, le bureau de Nassrin Soutodeh avait été perquisitionné avant d'être fermé par les autorités. Elle a annoncé que quelles que soit les circonstances, elle contestait formellement ces accusations.

Condamnée pour avoir défendu celles qui refusent de porter le hijab à 5 ans de prison puis à de 33 années de plus et 248 coups de fouet

Le 13 juin 2018, Nasrin Sotoudeh a été arrêtée et conduite à la prison d'Evin pour purger une peine de cinq ans de prison à laquelle elle a été condamnée en son absence. Le 25 août, elle a entamé une grève de la faim pour protester contre sa détention injuste et le harcèlement des autorités iraniennes contre sa famille et ses amis. Son mari, Reza Khandan, a été arrêté à son tour le 4 septembre 2018.

Invitée à comparaître devant la 28e section du tribunal révolutionnaire présidé par le juge Mohammad Moghiseh, bien connu pour sa répression contre les dissidents politiques, Nasrin Sotoudeh a refusé de se faire représenter par un avocat imposé dans sa dernière affaire pour protester contre la violation des principes du procès équitable devant le tribunal révolutionnaire (pas d'accès au dossier, pas de libre choix du défenseur etc.

Le 11 mars 2019, elle a été informée du verdict prononcé par, dans deux affaires ouvertes contre elle : 5 ans pour la première affaire et 33 ans et 148 coups de fouet pour la seconde. On ne connaît pas la répartition des peines en fonction des chefs d'accusation. Selon l'article 134 du Code pénal iranien, les juges peuvent infliger une peine plus élevée que celle prévue par la loi lorsque l'accusé fait l'objet de

plus de trois chefs d'accusation. Le juge Mohammad Moghiseh a augmenté de 4 années la peine totale de prison, la faisant passer du maximum statutaire de 29 à 33 ans, qui s'ajoutent aux cinq ans prononcés par ailleurs.

Dès le 11 mars au matin, les services de propagande des autorités judiciaires iraniennes s'étaient empressés de diffuser une information selon laquelle elle aurait été condamnée à sept ans de prison, en vue de créer une confusion entre la peine prononcée et la peine finalement exécutée. Certes, il est possible que Nasrin Sotoudeh n'ait à purger, toujours en vertu du code pénal iranien, que la peine la plus longue prononcée pour l'un des délits pour lesquelles elle a été poursuivie.

Arrêté une première fois en 2011, Nasrin Sotoudeh avait été une première fois condamnée, à 11 ans de prison et radiée du barreau pour "propagande contre le régime". Elle n'avait dû sa libération conditionnelle anticipée en septembre 2013 qu'à une obligation diplomatique des dirigeants iraniens à la veille d'un déplacement aux Nations unies à New York.

Depuis 2017, Nasrin Sotoudeh défendait les jeunes filles poursuivies par la justice et la police parce qu'elles refusent de porter le hijab, déclarant que: « Non seulement aucun homme n'a droit de faire cela à une femme, mais en plus les policiers abusent de leur pouvoir. Les femmes de notre pays veulent que la décision de choisir leurs vêtements leur revienne ». Depuis que sa licence d'avocat lui ait été restituée, elle est seulement autorisée à traiter des affaires civiles et ne peut pas défendre les suspects dans les affaires présentant un caractère politique ou touchant à la sécurité. Elle a été saisie d'affaires d'infractions à la sécurité, notamment concernant celle de journalistes, mais les autorités judiciaires ont refusé qu'elle les défende.

Nasrin Sotoudeh, une héroïne des temps modernes

Nasrin Sotoudeh Langroudi, née en 1963 à Téhéran et mère de deux enfants, a été l'avocate des journalistes et militants politiques emprisonnés après l'élection présidentielle de juin 2009, elle est en plus membre de la Société pour la Protection des Droits des Enfants et elle a travaillé notamment avec de jeunes prisonniers qui risquent la peine de mort. Elle a défendu de nombreux militants des droits des femmes ainsi que des prisonniers politiques. Elle s'est ainsi occupée de l'affaire d'Arash Rahmanipour qui fut pendu en janvier 2010. Après juin 2009, elle a été l'une des rares avocats qui ont accepté de défendre des prisonniers politiques arrêtés après les manifestations contre la réélection de Mahmoud Ahmadinejad. Au cours du mois d'août 2009, elle avait été interrogée à plusieurs reprises par les agents du ministère des Renseignements.

Au matin du 4 septembre 2010, Nasrin Sotoudeh a été convoquée pour se rendre auprès du parquet rattaché aux tribunaux révolutionnaires, dont les locaux sont situés dans l'enceinte de la prison d'Evin. Après avoir été interrogée, Nasrin Sotoudeh a été inculpée de «conspiration contre la sécurité nationale et propagande contre la République Islamique» et de coopération avec le Centre des défenseurs des droits de l'Homme (DRHC), d'Abdolfattah Soltani et de Chirine Ebadi, et placée en détention à la prison Evin sans avoir eu un seul instant la possibilité de s'entretenir avec son avocate qui l'a accompagnée au tribunal mais qui n'a pas été autorisée à être présente durant l'interrogatoire. Le 28 août précédent, son cabinet avait été perquisitionné avant d'être fermé par les autorités.

« Que j'aie ou non une licence d'avocate, je continuerai de m'opposer sans relâche à ces condamnations injustes »

Nasrin Sotoudeh a été condamnée le 11 janvier 2011, par la 26ème section du tribunal Révolutionnaire de Téhéran, présidée par le Juge Pir Abassi, à 11 ans de prison. Par la même décision elle a été radiée du barreau et interdite de sortie du territoire pour 20 ans. Elle a été reconnue coupable de "propagande contre le régime", "appartenance au Centre des défenseurs des droits de l'Homme" et d'avoir agi contre la sûreté nationale". La peine a été « réduite » à six ans de prison et dix ans d'interdiction d'exercer son métier d'avocate, le 14 septembre 2011. Deux ans plus tard, le 18 septembre 2013, Nasrin Sotoudeh a bénéficié d'une libération conditionnelle anticipée quelques jours avant que le président Rohani ne fasse son premier voyage auprès des Nations Unies à New York.

En mai 2011, son mari avait rendue publique, une lettre écrite depuis la prison d'Evin, où elle écrivait : "Que j'aie ou non une licence d'avocate, je continuerai de m'opposer sans relâche à ces condamnations injustes." Quelques heures plus tard, elle était extraite de sa cellule pour assister, menottée, à la première séance d'examen, par le barreau de Téhéran, de sa demande de radiation déposée par les autorités judiciaires. A sa sortie, l'avocate menottée s'était mise sur la pointe des pieds et avait enlacé son mari, devant ses amis, ses camarades féministes et anciens clients venus la saluer.

Répondant aux réquisitions du procureur de Téhéran, l'Ordre des avocats a prononcé contre Nasrin Sotoudeh une interdiction d'exercer son activité pendant trois ans. Elle a refusé de faire appel pour ne pas porter plainte contre ses propres confrères.

Toutefois, déterminée à faire rapporter la décision qu'il a frappée, elle a décidé de se rendre, à partir d'octobre 2013, devant les bureaux de l'Ordre des avocats, sur la place d'Argentine, pour un sit-in. Du samedi au mercredi, tous les jours, elle a brandi une pancarte sur laquelle était écrit "Droit Du Travail, Droit Des Dissidents", pour protester contre l'interdiction d'exercer son métier. Pour ce motif, elle a été arrêtée à deux reprises, puis relâchée après plusieurs heures d'interrogatoire sur ses activités. La dernière en date de ces arrestations est survenue le 10 décembre 2013—date symbolique— alors qu'elle se rendait avec son mari devant les bureaux de l'Ordre des avocats pour célébrer la Journée internationale des droits de l'Homme. Elle n'avait été libérée qu'après neuf heures d'interrogatoire. Cela ne l'a pas découragée : "Je poursuivrai mes sit-in jusqu'à ce que l'interdiction d'exercer mon métier soit abolie" a-t-elle déclaré.

Finalement, en août 2014, l'ordre des avocats du barreau de Téhéran a annulé l'interdiction, mais elle a été seulement autorisée à traiter des affaires civiles et ne peut pas défendre les suspects dans les affaires présentant un caractère politique ou touchant à la sécurité. Lorsqu'elle a été saisie d'affaires d'infractions à la sécurité, concernant des journalistes, mais les autorités judiciaires ont refusé qu'elle les défende.

« Je sais que je ne serai pas traité équitablement par le pouvoir judiciaire... »

Le harcèlement judiciaire des autorités s'est inlassablement poursuivi contre Nasrin Sotoudeh depuis la restitution de sa licence. Dès 2015, elle a reçu une première convocation du procureur de la prison d'Evin mais celle-ci n'énonçait aucune charge contre elle. Ne pouvant se déplacer en raison d'une opération de pied, elle avait été obligée de demander un report.

Le 19 août 2016, elle a reçu une citation à comparaître le 3 septembre devant la 28ème section du tribunal révolutionnaire de Téhéran mais n'a pas été informée des charges retenues contre elle. Elle a expliqué qu'elle était obligée de se défendre elle-même puisque trois de ses cinq avocats faisaient eux-mêmes l'objet

de poursuites. Elle a demandé à consulter son dossier avant la veille du procès mais n'y a pas été autorisée. Elle avait déclaré refuser de se rendre à l'audience pour marquer sa protestation contre l'absence d'accès à son dossier. Le 16 novembre 2017, elle a reçu une nouvelle convocation du tribunal révolutionnaire d'Evin. L'assignation l'avertissait qu'elle serait arrêtée si elle ne se conformait pas à l'ordre dans les trois à cinq jours. Elle a refusé de s'y rendre, disant : "Je sais que je ne serai pas traité équitablement par le pouvoir judiciaire...Par conséquent, je ne comparaitrai pas devant les tribunaux. Je sais que je n'ai enfreint aucune loi".

Le 11 août 2020, **Nasrin Sotoudeh** a entamé une grève de la faim pour exiger la « libération de tous les prisonniers politiques » menacés par le virus COVID-19 qui s'est propagé dans la prison d'Evin à Téhéran. Elle a déclaré à son mari, Reza Khandan, être pleinement consciente des dangers d'une grève de la faim en période de pandémie non contrôlée et qu'elle ne s'y est était résolue qu'en « dernier recours » : « Si nous devons mourir, soyons aux côtés de nos familles ». Dans une lettre qui a réussi à sortir de sa geôle se termine par ces mots : *« Je commence une grève de la faim et exige la libération des prisonniers politiques. Dans l'espoir d'établir la justice dans mon pays, l'Iran. »* La grève de la faim de Sotoudeh faisait suite à l'absence de réponse des autorités judiciaires à plusieurs lettres qu'elle avait écrites sur les mauvaises conditions entourant les prisonniers politiques.

Le 17 août 2020, sa fille Mehraveh Khandan, âgée de 20 ans, a été arrêtée à son domicile à Téhéran afin de forcer sa mère à mettre fin à sa grève de la faim dans la prison d'Evin. Son état de santé s'était fortement dégradé en prison. Nasrin Sotoudeh a poursuivi sa grève de la faim malgré sa santé en déclin, et l'arrestation de sa fille comme moyen de pression n'ayant fait que renforcer sa détermination selon Reza Khandan. En octobre, elle avait été transférée dans la prison de Qarchak située à plus de 30 km au sud de la capitale. Après plus de 45 jours, en septembre elle a été contrainte d'y mettre un terme, ses jours étant en danger.

Le samedi 7 novembre 2020, elle a reçu une permission de sortie temporaire de prison. *"Les amis, Nasrin est sortie il y a quelques minutes de prison"*, a écrit Reza Khandan sur Twitter. Mais le 2 décembre 2020, moins d'un mois après cette sortie temporaire, vingt-cinq jours après avoir été libérée pour "raison de santé", les autorités judiciaires ont exigé son retour en prison. *"Nasrin est retournée en prison ce soir"*, a commenté non sans inquiétude Reza Khandan.

Le 8 janvier 2021, au vu de son état de santé, Nasrin Sotoudeh a obtenu un second congé de traitement il y a quelques heures pour continuer le traitement pendant trois jours. Elle était angoissée pendant quelques jours à l'hôpital de Pars à Téhéran. Mais quelques jours plus tard elle a dû retourner à la prison de Qarchak. Les jours de Nasrin Sotoudeh y sont plus que jamais en péril.

Depuis 2017, Nasrin Sotoudeh défendait des femmes poursuivies parce qu'elles refusent de porter le hijab, déclarant que: « Non seulement aucun homme n'a droit de faire cela à une femme, mais en plus les policiers abusent de leur pouvoir. Les femmes de notre pays veulent que la décision de choisir leurs vêtements leur revienne ». Le 13 juin 2018, Nasrin Sotoudeh a été de nouveau arrêtée à son domicile et conduite à la prison d'Evin pour purger une peine de cinq ans de prison à laquelle elle a été condamnée en son absence. Le 25 août, elle a entamé une grève de la faim pour protester contre le harcèlement des autorités iraniennes contre sa famille et ses amis. Son mari, Reza Khandan, a été condamné le 23 janvier 2019 à six ans d'emprisonnement pour « propagande contre le système" et "crimes contre la sécurité nationale".

Mohammad Seifzadeh

2011-2023 : Peines à répétition pour l'un des éminents fondateurs du Centre des défenseurs des droits de l'Homme de Téhéran (DHRC).



Mohammad Seifzadeh, est un éminent avocat de Téhéran et l'un des membres fondateurs du Centre des défenseurs des droits de l'Homme (Defenders of Human Rights Centre - DHRC), avec Chirine Ebadi, Mohammad Ali Dadkhah et Abdolfattah Soltani.

Arrêté dans la ville d'Ourmia, par des agents du Ministère des Renseignements pour "menées contre la sécurité nationale", le 11 avril 2011, Seifzadeh a été condamné, le 30 octobre 2011, par la 15^{ème} chambre du Tribunal Révolutionnaire de Téhéran à neuf ans de prison et à une interdiction de dix ans d'exercer la profession d'avocat, pour avoir contribué à fonder le Cercle des défenseurs des droits de l'homme. C'était la première fois qu'un avocat iranien se trouvait condamné par la même décision à la prison et également frappé d'une interdiction d'exercer la profession. Le 14 juin 2011, une cour d'appel a réduit sa peine à deux ans de prison. Cependant, le 13 Septembre 2011, il a été informé d'un nouveau chef d'accusation de « propagande contre le système », pour une lettre qu'il avait écrite depuis sa prison à l'ancien président Khatami le 21 Juillet 2011. Dans cette lettre, il a mentionné la violation généralisée de la loi dans le système judiciaire et a déclaré qu'il n'y avait aucune autre solution que de dissoudre les autorités illégales telles que les tribunaux révolution islamique et le Tribunal spécial du clergé et de réformer la structure de l'appareil judiciaire.

Alors que sa peine devait expirer en avril 2013 le 20 février 2013, la 15^e chambre du tribunal révolutionnaire lui a infligé une nouvelle peine de six ans d'emprisonnement, confirmée en appel. Mohammad Seifzadeh a refusé de participer à son procès Il a finalement été libéré le 10 mars 2016 après avoir passé près de cinq années en prison. Il n'a pas désarmé pour dans sa volonté de défendre les droits fondamentaux des Iraniens.

Lors de la violente répression des manifestations de 2022-2023, Mohammad Seifzadeh et une autre avocate et militante des droits de l'homme, Marzieh Nikara, avaient adressé une lettre à Antonio Guterres, Secrétaire général de l'ONU, pour demander que cessent les condamnations à mort les exécutions publiques de jeunes manifestants. Le 14 mai 2023, ils ont tous les deux été condamnés à un an d'emprisonnement par la branche 29 du tribunal révolutionnaire de Téhéran pour « activités de propagande anti-régime » et « diffusion de mensonges ». Le 23 août 2024, Mohammad Seifzadeh, âgé de 76 ans a été convoqué -bien qu'il ait subi sept AVC- en vue de sa réincarcération malgré sa grave maladie cardiaque. Il avait déjà été convoqué à la prison d'Evin à Téhéran à la mi-août 2024 pour « propagande contre l'État » et « diffusion de fausses informations » après avoir signé une lettre commune avec 45 autres militants iraniens. Il a été contraint de purger l'intégralité de sa peine.

Ancien juge devenu avocat en 1979, Mohammad Seifzadeh, a été l'avocat de plusieurs journalistes emprisonnés. En 2002, Mohammad Seifzadeh, Chirine Ebadi et d'éminents avocats iraniens tels qu'Abdolfattah Soltani, Chirine Ebadi, Mohammad Ali Dadkhah et Mohammed Oliyaiefard, ont cofondé le Centre des défenseurs des droits de l'Homme à Téhéran (DHRC). Mohammad Seifzadeh coordonnait l'équipe d'avocats qui défendaient gratuitement les prisonniers politiques et les prisonniers de conscience. Au printemps 2010, Mohammad Seifzadeh avait accordé une interview à la chaîne de télévision Voice of America en langue persane, en dénonçant l'accusation de «Moharebeh » - ennemis de Dieu - retenue contre six de ses clients, prisonniers politiques iraniens, condamnés à la peine capitale.

Nasser Zarafchan

2002- 2007 : Emprisonné pendant plus de cinq ans et radié



Nasser Zarafchan, s'est signalé en défendant les familles des écrivains Mohammad Mokhtari et Mohammad Jafar Pouyandeh, assassinés en même temps que d'autres intellectuels fin 1998 dans l'affaire des « meurtres en série ». Une première fois, il a été arrêté en octobre 2000 après avoir prononcé un discours à Chiraz dans lequel il affirmait que les services de renseignement avaient assassiné cinq intellectuels iraniens à Téhéran en 1998. Initialement inculpé de diffusion

d'informations sur ces assassinats, il a été emprisonné par la justice militaire en décembre 2000, puis libéré sous caution deux semaines après.

Nasser Zarafchan avait dénoncé les insuffisances de l'enquête et l'absence d'informations déterminantes dans les dossiers d'instruction. Il a également été inculpé de détention d'armes et d'alcool dans son cabinet d'avocats, à la suite d'une perquisition effectuée à son bureau en l'absence de son avocat, alors que lui-même se trouvait en détention. Nasser Zarafshan a nié les accusations de possession d'armes à feu et d'alcool, affirmant que les autorités les avaient placées dans son bureau. Le procès, qui impliquait des membres des services de renseignement de la République islamique, a débouché sur la condamnation des exécutants, et non des commanditaires de ces assassinats.

Après son procès à huis clos, le 3 novembre 2001 devant le Tribunal militaire de Téhéran. Le 19 mars 2002, il a été condamné à cinq années d'emprisonnement : trois ans de prison pour « détention d'arme », deux ans pour avoir rendu publiques des informations d'État (à savoir ses positions prises lors d'entretiens avec la presse, concernant le procès d'assassinats des intellectuels iraniens) et à 70 coups de fouet pour détention illicite d'alcool. Il s'est vu en outre interdire l'exercice de la profession d'avocat pendant cinq ans alors que seule une juridiction disciplinaire d'avocats est en droit de prendre une telle sanction. Cette décision a été confirmée en appel le 15 juillet 2002.

Il a formé un recours contre cette décision devant la Cour suprême mais il risquait d'être arrêté à tout moment. Bien que son avocat ait demandé que les effets du jugement soit suspendu en raison de son mauvais état de santé fragile et du caractère non définitif de la décision du tribunal militaire, Nasser Zarafshan a été arrêté le 7 août 2002, avant la date à laquelle il devait se présenter à la prison d'Evin. Son recours devant la Cour suprême a été rejeté le 25 novembre 2003.

En décembre 2004, l'état de santé de Nasser Zarafchan s'est détérioré à la suite d'une grave inflammation rénale et il a dû être hospitalisé dans la prison d'Evin.

Le 6 décembre, son avocate, Chirine Ebadi, a demandé qu'il soit hospitalisé à l'extérieur de la prison. Ce n'est qu'à la suite d'une campagne internationale, que la Justice Iranienne a accepté, le 4 juillet 2005, de libérer Nasser Zarafchan temporairement afin qu'il puisse subir une intervention chirurgicale du rein. Il a du retourner à la prison d'Evin, le 23 juillet. Il n'a été libéré que le 15 mars 2007.

Bien qu'il ait purgé sa peine, il a dû demeurer 20 jours supplémentaires en prison pour « rembourser » la durée des soins chirurgicaux qu'il avait finis par obtenir.

Nasser Zarafshan a été arrêté le 2 décembre 2016 en même temps que son fils Mazdak Zarafshan et d'autres écrivains, à l'occasion de la commémoration des « assassinats en série » des écrivains dissidents par des agents du gouvernement iranien. La cérémonie a été empêchée par la force et a fait l'objet d'une violente répression par la police et les forces de sécurité de la République islamique.

Mehrangiz Kar

13 janvier 2001 : La pionnière de la défense des Droits des Femmes en Iran condamnée à quatre ans d'emprisonnement pour « atteinte à la sécurité nationale » ainsi que pour « non-respect du hijab islamique »



Pionnière de la défense des Droits des Femmes en Iran, Mehrangiz Kar demeure l'une des premières femmes avocates à s'opposer à l'islamisation des relations de genre après la révolution iranienne de 1979. Elle a représenté un symbole d'espoir pour tout le peuple iranien.

Née à Ahvaz, dans le sud d'Iran, Mehrangiz Kar était en 2002 la seule femme à avoir publié plus de 100 articles dans les journaux et les magazines sur les questions sociales. En 1979, elle réussit son examen d'entrée au Barreau et est devenue une avocate à Téhéran résolument engagée en faveur des Droits de la Personne Humaine et plus particulièrement des Droits des Femmes. En 2000, elle a été désignée comme membre au Conseil de l'Ordre des avocats de Téhéran mais les services secrets de la République Islamique sont intervenus pour faire déclarer nulle cette nomination au motif que cette fonction « excéderait sa compétence.

Elle est célèbre pour avoir été la co-autrice avec Shahla Lahiji d'un livre intitulé "Le rôle des femmes dans l'Iran préhistorique". Les écrits de Mehrangiz KAR témoignent de ses engagements, notamment pour l'émancipation des femmes. Elle a participé à de nombreux colloques en Europe et aux Etats Unis et notamment à une conférence à Washington organisée par l'Institut du Moyen Orient, le 2 octobre 1999 où elle donna une communication sur les obstacles que rencontrent en Iran les femmes, qu'elle qualifie dans une très belle conférence d' « individus de seconde classe ». Elle écrit aussi sur les conditions de vie et le sort parfois cruel réservé aux enfants en Iran, à propos desquels elle a écrit plus d'une dizaine d'ouvrages parmi lesquels « Women's Participation in Politics: Obstacles and Possibilities », où elle traque les manquements de la loi iranienne à la Convention de l'ONU sur les Droits des Femmes, etc.. Toutes ses tentatives de créer une ONG féminine iranienne furent empêchées par les services de polices iraniens.

C'est dans le cadre de ce combat et alors qu'elle était déjà étroitement surveillée pour avoir été, en 1994, l'une des signataires de la lettre ouverte écrite par 134 intellectuels au Président Rafsanjani pour protester contre la censure, qu'en avril 2000, elle a été invitée à intervenir à Berlin, lors d'un colloque organisé par l'Institut Heinrich Böll sur le thème « l'Iran après les élections », au cours de laquelle ont eu lieu de violentes manifestations de la part d'exilés iraniens contre la situation politique en Iran.

A son retour de la conférence, Mehrangiz Kar a été arrêtée et incarcérée. en même temps que deux autres participants, l'éditrice Shahla Lahiji, militante féministe, et un syndicaliste étudiant pour « atteinte à la sécurité nationale » ainsi que pour "non-respect du hijab islamique" (la tenue vestimentaire des femmes en public, telle qu'elle est prescrite par la charia).

Ses déclarations ne constituaient pas une incitation à la violence. Selon l'acte d'inculpation, elle a affirmé que « le système islamique violait depuis vingt et un ans les droits fondamentaux et les droits de la nation iranienne... » et qu'il était « nécessaire d'examiner l'action de l'État non seulement pendant les dix dernières années mais sur la période de vingt et un ans. C'est ce que le peuple iranien attend du courant réformiste en Iran : remédier aux violations de ses droits fondamentaux commises pendant les vingt et une dernières années. »

Elle a ajouté : « *La structure juridique de l'Iran est, par bien des aspects, complètement opposée aux droits des femmes. Celles-ci n'ont aucun droit dans le domaine de la famille, que ce soit en qualité d'épouse ou de mère [...]* ».

Placée au secret, dans les pires conditions, dans la prison pour femmes, sans droit de communiquer avec son avocate, (Chirine Ebadi qui devra renoncer à sa défense). elle a dû sa libération provisoire, le 21 juin suivant, à la suite d'une immense mobilisation de toute sorte des ONG à travers le monde, qui ont abouti à sa mise en liberté pour lui permettre de se soigner moyennant le versement d'une caution correspondant à près de 63 000 euros.

Le 13 janvier 2001, le tribunal révolutionnaire de Téhéran l'a condamnée à quatre ans d'emprisonnement pur « actes contraires à la sécurité nationale » et « violation du code vestimentaire islamique ». A l'occasion de son incarcération, elle se découvre atteinte d'un cancer du sein, et elle craint de mourir avant d'avoir terminé de purger sa peine. Elle bénéficie à nouveau d'une exemplaire mobilisation des ONG qui finissent par arracher au pouvoir iranien l'autorisation de se rendre aux Etats-Unis pour y recevoir les soins requis par sa grave pathologie.

Après avoir quitté l'Iran en février 2001, elle devait y retourner pendant le cours de son traitement, pour comparaître devant la Cour d'appel. Obligée de plaider coupable, elle a vu, le 8 janvier 2002, sa peine ramenée à 6 mois de prison incluant les deux mois de prison déjà effectués. Mais la persécution s'est poursuivie à l'encontre des membres de sa famille. Ainsi son mari, le journaliste et critique de cinéma, Siamak Pourzand a été arrêté en novembre 2001 après avoir été interpellé par des agents inconnus. Il a depuis été condamné à huit ans de prison le 3 mai 2002.

En février 2001, à peine son " Étude sur la violence contre les femmes en Iran" est-il en librairies (500 pages), qu'elle publie, le récit de ses quatre semaines de prison où elle montre dans un texte poignant à quel point la section des femmes de la prison d'Evin est pire que celle des hommes : le tchador réglementaire de l'administration pénitentiaire, constellé, on ne sait pourquoi des balances de la justice, les hauts murs sans lumière, le sol des cellules avec en guise de tapis des tissus imprégnés des traces du vomi séché des précédentes détenues. Avec un régime discriminatoire pour les femmes qui n'ont pas droit à l'eau potable, mais à une eau qui charrie des bactéries et des microbes. « Même en prison nous avions à payer pour notre sexe que nous n'avions ni voulu ni déterminé », écrira-t-elle.

Elle travaille actuellement au Pembroke Center for Teaching and Research on Women de l'Université Brown et elle enseigne sur les droits des femmes en Iran à Tavaana : Institut d'apprentissage en ligne pour la société civile iranienne

Mehrangiz Kar a été la lauréate du " Prix International des droits de l'homme Ludovic-Trarieux "de l'année 2002.

